



Contributions d'acteurs

sur le document
de présentation
du projet du CERN

04 juin 2026



PROJET
D'ACCÉLÉRATEUR
DE PARTICULES

ORGANISÉ PAR



Les consignes pour les contributions d'acteurs :

Le document prend la forme d'un « rapport d'étonnement », réunissant les retours sur le Document de présentation du projet autour de quatre axes :

- ▶ Ce que vous avez appris
- ▶ Ce qui est à approfondir ou ce qui manque
- ▶ Ce qui n'est pas clair pour un public novice
- ▶ Ce qui vous a surpris

Règles à respecter :

- ▶ Réponse aux 4 questions : 2500 caractères, espaces non compris, par question ;
- ▶ Propos argumentés et respectueux ;
- ▶ Pour rappel, ce cahier se distingue des cahiers d'acteurs individuels.

Les productions ont été faites librement par les différentes structures qui se sont exprimées. Elles ont fait l'objet d'une relecture par un Comité de lecture de l'équipe du débat mais elles restent sous la responsabilité de leurs auteurs.



► Liste des acteurs ayant envoyé une contribution

- ACLASS : Actions Contre Les Atteintes Au Sous-Sol
- ACPAT : Association de Concertation et de Propositions Pour l'Aménagement et les transport
- Apicy : association pour développer a mobilité active au sein du Pays de Gex et Valerhône
- A.P.P.L. : Association pour la Protection du Plateau de Loëx
- Association des Alumni d'IFP School
- ATHS : Les Amis de la Terre Haute-Savoie
- ATPF : Le Amis du territoire du Pays de Fillière
- Chambre d'Agriculture de l'Ain
- Chambre d'Agriculture de Savoie Mont-Blanc
- Co-Cernés
- Commune de Margence
- Confédération Paysanne de Haute-Savoie
- France Nature Environnement Haute-Savoie
- Fred 74 : Fédération Départementale des Randonneurs Equestres de Haute-Savoie
- Greenpeace Annecy
- Pays de Gex Solidaires
- Terre d'UNION



Les contributions d'acteurs

-

Présentation : Actions Contre Les Atteintes Au Sous-Sol



ACLASS

<https://www.aiclass74.fr/>

Le sol et le sous-sol recèlent de nombreuses ressources indispensables à la vie. Ces ressources font l'objet de divers aménagements, forages, géothermie, exploitation minière, stockage de déchets, galeries de toutes sortes, etc. qui peuvent avoir des incidences graves sur les équilibres écologiques. Le but de l'association est de veiller à la protection et la préservation de l'environnement concernant tous projets, installations, ouvrages, travaux et activités d'explorations, d'exploitations ou d'aménagements des sols ou sous-sols en Haute-Savoie, Savoie, Ain et Jura.

Ce que nous avons appris :

Nous n'avons pas appris grand-chose. Ce document de maîtrise d'ouvrage, censé poser les bases d'un dialogue transparent, se révèle être un outil de promotion d'une ambition démesurée, une manifestation flagrante d'*hubris* technologique comme si le CERN ne tenait pas compte des recherches du GIEC

Le CERN n'arrive pas à justifier scientifiquement la nécessité d'un tel gouffre financier et énergétique. Les arguments avancés — la recherche de la matière noire ou du boson de Higgs — restent flous. Rien ne prouve que les installations actuelles ne suffisent pas, et le bilan public de l'utilité réelle du précédent anneau (le LHC) par rapport à son coût est tout simplement absent. Face à la crise climatique, le CERN refuse de remettre en cause la philosophie de la « méga-technologie » et s'enferme dans une rigidité institutionnelle. Il y a un réel entre-soi des physiciens des particules.

L'information fournie reste largement insuffisante et truffée d'incohérences. Qu'il s'agisse de la durée des travaux (qui varie de 8 à 13 ans selon les pages), des liens brisés renvoyant vers des pages introuvables, des études pas terminées ou dont le résultat sera publié après la concertation : le flou domine. Plus grave encore, le CERN avance le chiffre de 40 hectares d'emprise au sol pour les émergences, alors que la réalité masquée par le document — intégrant les zones de stockage de déblais, les raccordements RTE et les nouvelles routes — s'élève plutôt à 160 hectares.

Le mépris des populations locales persiste de manière criante. Sous prétexte que l'anneau est souterrain, le projet occulte l'impact de surface : le saccage visuel de sept sites d'émergence en France, l'artificialisation massive de nos plaines rurales et le passage d'un million de camions sur de petites routes communales pendant une décennie. Les réunions publiques de 2024 et 2025 n'ont servi qu'à formater l'acceptabilité du projet plutôt qu'à écouter les angoisses des riverains concernant leurs ressources en eau, le bruit et la défiguration des chemins de loisirs et agricoles.

Enfin, le CERN refuse d'étudier d'autres solutions. L'ambition du débat s'est étiolée comme le prouve les différentes versions des rapports de saisine de la CNDP. Organiser un débat en plein été nous confirme ce choix. Aller vers le citoyen avec des présences sur les marchés ou des soirées informelles n'est pas un bon signe. Ce DMO ne prépare pas un débat, il valide une obstination.

Ce qui est à approfondir, ce qui manque

1 Ressources en eau et climat : ACLASS demande que soient publiées des évaluations quantitatives précises des besoins en eau (chantier et exploitation) au regard des tensions hydriques locales et de la baisse prévue du débit de l'Arve. Les thématiques du climat, du réchauffement et des recommandations du GIEC doivent être explicitement intégrées, en évitant toute confusion entre aménagement paysager et impact environnemental global.

2 Emprise foncière et artificialisation : Le bilan foncier global doit intégrer l'ensemble des infrastructures (routes, zones de stockage, raccordements RTE). Des visuels en 3D à l'échelle et contractuels sont attendus pour évaluer objectivement l'impact sur la qualité de vie, la biodiversité (incluant les impacts nocturnes), l'agriculture et les risques d'expropriation.

3 Accès et mobilités : Les schémas de raccordement routier et ferroviaire restent à clarifier, notamment pour le transport des matériaux excavés, afin de mesurer précisément les nuisances pour les riverains sur les axes secondaires.

4 Bilan et gouvernance : Un bilan environnemental et socio-économique complet du LEP/LHC est demandé. Pour garantir l'impartialité des débats, l'apport d'expertises indépendantes est souhaité. De plus, la méthodologie ayant conduit au chiffre de 13 000 emplois doit être précisée (emplois permanents vs temporaires).

5 Accès à l'information : Les diagnostics faune-flore sont à publier rapidement, quitte à anonymiser les données localisées les plus sensibles. Par ailleurs, l'accessibilité linguistique des études de faisabilité reste un enjeu clé pour le public francophone.

6 Scénario zéro et alternatives : Il n'y a pas vraiment d'autre choix selon le document alors que c'est le point crucial de la concertation. Il n'est pas présenté de façon suffisamment détaillés les avantages à ne rien faire.

7 Planification technique : Plusieurs incertitudes techniques (dimensions des galeries, sourcing du béton, gestion des sédiments) et incohérences géographiques (ex: visuels d'Éteaux) doivent être levées dès ce stade pour éclairer la faisabilité financière et environnementale globale.

Ce qui n'est pas clair pour un public novice

1 La question de l'eau et de l'énergie : Le projet consommera d'importantes ressources. Faute de comparaisons concrètes avec la consommation d'une ville moyenne ou d'autres industries locales, il est difficile d'en évaluer la juste mesure, surtout dans un contexte de changement climatique et de baisse du débit des rivières locales (comme l'Arve).

2 Les 13 000 emplois annoncés : Ce chiffre est mis en avant sans distinction claire entre les emplois temporaires liés au chantier de construction et les emplois scientifiques ou techniques permanents.

3 Le stockage des données : Le traitement de la masse de données scientifiques nécessite des centres de stockage (data centers) qui consomment eux-mêmes de l'eau et de l'électricité, un impact indirect souvent ignoré du grand public.

4 L'emprise réelle au sol : Les documents mentionnent une surface de 40 hectares pour les sites de surface, mais ce chiffre exclut les routes d'accès, les zones de stockage des terres ou les futurs raccordements électriques. Et on arrive à 160 ha selon un document de la Région

5 Des illustrations incomplètes : Les images présentent de jolis paysages sans intégrer les futurs bâtiments techniques, les pylônes ou les lignes à haute tension. De plus, des erreurs de légendes (comme le site d'Éteaux répété) induisent le lecteur en erreur.

6 Le jargon technique : L'utilisation de termes complexes (comme les "galeries klystron" ou les "tunnels d'alcôves") sans schémas simples de hauteur ou de largeur empêche de se représenter l'infrastructure réelle sous nos pieds.

7 Des incertitudes et des études reportées à plus tard

Un public novice a besoin de certitudes avant de s'engager. Or, le document renvoie les décisions clés à des étapes ultérieures :

Les méthodes d'excavation (utilisation ou non d'explosifs) et leurs nuisances (bruit des convoyeurs, horaires) ne sont pas fixées.

La gestion des millions de tonnes de gravats, le nombre exact de camions sur les petites routes et les risques de pollution de l'eau restent au stade de la "faisabilité technique", sans garanties financières ou environnementales concrètes.

Enfin, l'absence d'un scénario comparatif clair détaillant "ce qui se passe si on ne fait pas le projet" empêche de comprendre les alternatives scientifiques et économiques.

Ce qui nous a surpris

1 L'absence des mots-clés du siècle : Il est stupéfiant de constater que dans un projet scientifique de cette envergure en 2026, les termes « GIEC », « réchauffement climatique » ou même le mot « climat » (hors événements exceptionnels) soient totalement absents des tests d'occurrences.

2 L'évitement des nuisances quotidiennes : Les notions de « nuit » et d'« éclairage », pourtant cruciales pour mesurer l'impact d'un tel chantier sur la biodiversité et les riverains, ne sont pas traitées. De même, la dimension humaine des expropriations est passée sous silence malgré la mention de nombreuses parcelles.

Un calendrier à géométrie variable : La durée de construction fluctue de manière 3
surprenante selon les pages du document, passant de 8 ou 9 ans à 13 ans par endroits, sans
justification limpide

4 Le renvoi des garanties à plus tard : Qu'il s'agisse de la faisabilité financière, de l'évaluation de l'impact des mesures environnementales (p. 88), de la gestion des risques de pollution (p. 98) ou du tracé des raccordements électriques de RTE (p. 70), le dossier confirme que « rien n'est acté ». Le lecteur est surpris de devoir débattre d'un projet dont les contours techniques et financiers restent à définir ultérieurement.

4 Le secret autour de la biodiversité : L'argument consistant à refuser la publication des diagnostics faune-flore sous prétexte de « protéger les espèces en ne révélant pas leur localisation » (p. 93) apparaît comme un profond paradoxe face à l'ampleur des travaux prévus sur ces mêmes zones. Une publication caviardée des espèces sensibles aurait été plus logique.

5 Le manque de relecture sur les points critiques : La présence de doublons grossiers (comme l'erreur visuelle répétée deux fois sur le site d'Éteaux, pourtant l'un des plus importants) surprend pour un document officiel soumis au public.

6 L'exclusion des alternatives : Les scénarios alternatifs ou le « scénario zéro » (l'impact de ne pas faire le projet) sont balayés en quelques lignes, privant le citoyen d'une véritable base de comparaison objective.



L'ACPAT est l' Association de Concertation et de Propositions Pour l'Aménagement et les transports. Notre association a dans ses statuts : " *L'association entend être un organisme d'investigation, de réflexion, de proposition, et de contestation (...) par les problèmes des transports et de la protection de la nature, de l'environnement et de cadre de vie.*" Ses membres ont acquis une expertise pour tous les sujets d'aménagement du territoire. C'est à ce titre que nous contribuons.

Ce que nous avons appris :

Les informations sur la physique des particules sont intéressantes.

On apprend un peu partout dans le document que le CERN (et ses partisans) se considère comme « LA communauté scientifique ». On apprend que pour le CERN il ne semble pas y avoir pas d'autres domaines dans la science que celui de la physique des particules.

Ce qui est à approfondir, ce qui manque

Il manque un rapport honnête sur les avancées permises par le LHC au regard des impacts sur l'environnement et du coût.

- **Le scénario "ZERO" est à améliorer de façon plus sincère :**

Ce que la recherche pourrait faire avec cet argent si la somme n'allait pas au CERN : Est-ce que les sommes permettraient de mettre au point de nouveaux vaccins ou des traitements contre Alzheimer, de découvrir le patrimoine génétique de nouvelles espèces, d'améliorer la recherche sur l'évolution du climat ... bref, de quoi prive-t-on l'humanité en octroyant des sommes colossales au CERN. Par exemple, une mise en rapport des sommes allouées au GIEC et celles allouées au CERN serait intéressant.

"La perte progressive de la raison d'être du CERN" (page 30) pourrait-elle faire émerger d'autres organisations de chercheurs plus éthiques et plus tournées vers l'humain ?

Le maintien des activités agricoles : ce ne serait pas qu'à court terme, mais bien du long terme.

L'absence des impacts de la construction et du fonctionnement du FCC dans le scénario zéro n'est pas assez détaillée : pas de matériaux/déchets à répartir, pas de camions en + sur la route, pas de risque augmenté pour la pollution de l'eau...

- Même si l'occurrence « parcelles » apparaît 6 fois, **l'impact humain des expropriations n'est pas développé.**
- **L'absence de chapitre sur la luminosité** supplémentaire : usine et trafic routier supplémentaire : or il est évident que les impacts sur la visibilité du ciel, la flore et la faune doivent être étudiés aussi.
- La seconde campagne (page 45) qui n'a donc pas encore eu lieu, permettrait de connaître les risques sur les venues d'eau et les interactions avec les aquifères. Les résultats sont essentiels pour savoir si le FCC pourrait se faire sans mise en danger des ressources en eau mais on ne connaîtra pas ces résultats lors de la concertation de cet été. **Ce n'est simplement pas acceptable de devoir commenter un dossier sans connaître les risques** liés à l'infrastructure.
- Même chose : **il ne devrait pas y avoir de report d'analyse et de transmission de documents** (par ex page 98 sur les pollutions)

Ce qui n'est pas clair pour un public novice

- P 29 les alternatives sont présentées et écartées immédiatement . Le citoyen n'est pas renseigné, il est seulement dit que le FCC est la meilleure solution : ce n'est donc pas clair.
- Les impacts sur la ressources en eau ne sont pas clairs puisque les risques ne sont pas encore connus par le CERN
- Le projet de réutilisation de la molasse est mensonger puisqu'on n'a pas besoin de la rajouter au compost pour que le compost soit fertile, donc aucun intérêt alors que les explications laissent croire que c'est un progrès : les personnes qui n'ont pas de jardin où mal informées seront induites en erreur.

Ce qui nous a surpris

P30 il y a seulement 4 lignes sur les avantages de ne pas le faire (cf chapitre sur "ce qui manque")

p 32 dans le tableau des comparaisons : les aspects environnementaux ne sont pas pris en compte

p41 il n'y a rien sur les accès routiers, ferroviaires...

p48 le diamètre du tube pourrait changer ?

p56 et suivantes on a des photos des sites choisis mais cela ne nous dit rien sur comment ils seront après (routes, bâtiments, lignes à haute tension...)

p60 il y a une erreur de diapo 2 fois Eteaux

P70 mettre les lignes, les connexions sur les cartes.

P75 la consommation d'eau doit être mise en relation avec les quantités consommées par une population. Pas de référence à la baisse prévue du débit de l'Arve.

P86 Est-ce que les chiffres ont du sens : les camions circuleront d'abord sur des routes à faible circulation et c'est là qu'il y a problème...

p95 il est annoncé 40ha pour les émergences mais le total est supérieur si on ajoute les zones de stockage, routes etc.

p103 l'aspect ferroviaire en est au tout début des études

p104 "open sky lab" : refaire de la terre fertile avec la molasse n'est pas encore une réussite et c'est pourtant montré comme tel : il faut de l'argile, du compost et du fumier : avec un tel mélange on se passe très bien de la molasse. Où épandre le mélange : ce n'est pas très clair puisqu'il y en aura d'énormes quantités et qu'à cause de tous les projets d'infrastructures en Haute-Savoie on manque de foncier. S'il s'agit de recréer des champs artificiels au dessus de champs naturels, cela ne peut pas être présenté comme une solution. Nous sommes donc surpris que le CERN essaie de nous faire croire à un progrès.



Présentation : Association pour développer la mobilité active au sein du Pays de Gex et Valserhône

Contact : Jacqueline Cattaneo, Vice-présidente

Ce que nous avons appris :

- Chapitre 2 et chapitre 3 : très intéressant de lire sur les variantes imaginées par les scientifiques pour rester à la pointe de la recherche en physique des particules.

Ce qui est à approfondir, ce qui manque

Le point 3.4.2.2 les sites de surface, PA à FV : page 56 "accès routiers"

- APICY souhaite être consultée régulièrement pendant la conception du développement des routes et promouvoir des accès sécurisés des voiries dédiées aux cyclistes et aux piétons autour et aux abords de la zone (très dynamique avec centre commercial/hotellerie/habitats/traversée frontière, etc) pendant toutes les phases du projet de construction et ensuite d'expérimentation. APICY souhaite participer aux échanges avec les autorités concernées à propos des phases des travaux : préparation/engins de chantier/accès des services spécialisés pendant les étapes du chantier/etc
- APICY souhaite être informée des décisions des créations d'accès.

PL à Challex : page 63:

- APICY souhaite être associée aux réunions avec les organisateurs et d'être consultés par les décideurs lors de la création de la route, de son utilité ultérieure une fois le FCC mis en route, des croisements potentiels avec des parcours existants des piétons et cyclistes.

Le point 3.7.2. Le point de raccordement et le poste RTE sur le Pays de Gex :

- APICY souhaite être informée des travaux du chantier d'électrification et des situations des chantiers sur plan pour vérifier qu'elles ne nuisent pas au trafic des mobilités dans et aux abords de la zone concernée par les travaux d'électrification

Chapitre 4: à noter que APICY regroupe des adhérents de tout le Pays de Gex.

- Quels seront les effets de l'approbation du FCC sur le SCOT ? NB: APICY regroupe des adhérents de deux intercommunalités concernées: Pays de Gex Agglo et Terre Valserhone Interco

Le point 4.2.4. Les chantiers:

- APICY, dans sa mission de sécuriser les trajets quotidiens des cyclistes et des piétons souhaite que soient pris en compte toutes les rotations journalières de tous les services pendant chaque phase de chantier. Les chantiers d'excavation puis de tunnelier et ensuite d'équipements seront menés par des entreprises privées (ex: calcul de rotations, en 3x8 ?, estimation du nombre de trajets des véhicules de creusement, des cadences, etc).
- Une fois la construction du tunnel réalisée, APICY souhaite que soit évalué le nombre de véhicules qui transporteront des équipements spéciaux à installer dans le tunnel via les puits d'accès, par ex: le nombre de véhicules de collaborateurs amenés à construire les détecteurs dans les cavernes des sites à Ferney et à Challex, à installer les aimants, à construire l'électronique, etc
- L'équipe du FCC peut-elle procéder à des modélisations réalistes du trafic sur les axes (ceux qui existent et ceux sur plan en construction) qu'utiliseront tous les véhicules impliqués dans les chantiers. APICY souhaite être informé des solutions proposées pour rendre plus sûrs tous les déplacements des piétons et des cyclistes sur les routes du Pays de Gex.
- NB: les accès routiers seront coordonnés avec le département de l'Ain alors que la compétence des mobilités (Transports publics, mobilités actives des cyclistes et des piétons) est portée par l'intercommunalité Pays de Gex Agglo et que les communes sont responsables des budgets des aménagements routiers des voiries. Comment envisager que les décisions prises par le département soient faites en échange avec les élus de PGA et des communes concernées et aussi avec l'association APICY, qui représente les piétons et les cyclistes qui vivent dans le Pays de Gex et Terre Valserhone ? Quelles solutions pour mettre en place une concertation pratique, technique et régulière avant et pendant les phases de travaux ?

Chapitre 5

Le point 5.1.5

- En phase d'exploitation: il serait pertinent de mener une étude des rejets actuels pendant que le LHC est en exploitation (jusqu'à juin 2026!) et d'exiger une transparence du CERN sur tous les rejets pendant une période de 3 ans au redémarrage du LHC (vers 2029). Il serait normal qu'un centre d'excellence scientifique et public tel que le CERN soit en mesure d'observer et de publier des rapports objectifs dans le but de trouver des solutions aux rejets atmosphériques de produits potentiellement nocifs ou toxiques pour le vivant et pour l'atmosphère. Ce type de ramifications d'études scientifiques portées par le CERN apporterait du poids et du sérieux aux sciences de l'environnement.

- Les méthodes utilisées pour collecter les données pourraient servir de base aux parcs industriels en Europe et dans le monde.
- Les buts de mesures et d'analyses de tous les rejets seraient d'innover/de proposer/de soutenir la création pour fabriquer des solutions aux questions sensibles d'émanations de substances toxiques, en cherchant à les diminuer.

Le point 5.1.7 sur la création d'accès ferroviaire

- APICY souhaite entendre d'ici la fin de la consultation publique menée par le CNDP confirmation par le CERN que dans le Pays de Gex, l'ancienne voie ferrée entièrement désaffectée ne sera effectivement pas utilisée pour les besoins des travaux du FCC. Ainsi les élus du Pays de Gex Agglo pourront rapidement terminer de réaliser les aménagements en bandes cyclable et pédestre des segments manquants pour relier plusieurs petites villes entre elles: Ces liaisons concernent des habitats, des établissements scolaires, des terrains de sports et des zones commerciales.

Chapitre 7 la participation du public

- 7.2: dans le comité tripartite: est-ce la préfecture de la Région AURA ? A noter que le dialogue a inclus deux acteurs français (dont un qui est situé sur le canton de Genève) et trois acteurs suisses. Est-ce proportionné ? Y a-t'il une documentation publique qui permet de connaître les questions et les sujets abordés en comité tripartite ?
- 7.4: Quel sera le format (par ex: échéances régulières du calendrier ? concertations avec qui ?). Comment sera décidé les poursuites du débat post-2028 côté français par ex ? Et quel que soit le projet futur pour la physique des particules qui sera approuvé et voté par le CERN ?
- Questions de souveraineté sur les découvertes scientifiques potentielles pendant les phases des travaux du sous-sol :
- *Quelles sont les garanties légales qui existent actuellement sur l'exploitation du sous-sol pendant son exploration (sondages/carotages) dans un premier temps et pendant les travaux dans un deuxième temps ? A qui appartient les sous-sols excavés (profondeur ?) si des matériaux à valeur commerciale sont répertoriés ? Comment en interdire leur exploitation (facteur économique) ?
- *Quelles sont les garanties de protection côté France si des sites "historiques" sont découverts pendant les creusements ? Et du côté suisse ? Faut-il prévoir une convention formelle entre le canton de Genève et les deux départements français et le projet FCC pour préserver des découvertes inattendues ? Comment accéder aux sites en excavation et s'il le fallait, permettre des fouilles pour analyser des traces du vivant. Comment garantir l'exploration potentielle et académique ?

Ce qui n'est pas clair pour un public novice

- Le glossaire : il me paraît incomplet car je n'y ai pas trouvé la définition du LHC.
- Ce serait plus commode pour le lecteur que le glossaire figure en tout début du document, pour faciliter la recherche des mots décrits dans ce glossaire ?

Ce qui nous a surpris

Les activités du SkyLab (près de CMS à Cessy) paraissent très intéressantes: serait-ce possible d'organiser une visite sur le site s'il vous plaît ?

Présentation :

Association pour la Protection du
Plateau de Loëx (A.P.P.L.)

comite@appl-74.fr



Ce que nous avons appris :

L'A.P.P.L. qui suit ce projet depuis 2024, n'a rien appris de nouveau alors que les attentes étaient importantes.

Voilà ce que nous avons retenu :

Le tunnel aurait une circonférence de 90,7 km, une profondeur moyenne de 240 m, 8 émergences (sites industriels) , 12 cavernes et 12 puits d'accès. Le tunnel traverserait une partie de la Suisse (canton de Genève), sous le lac Léman, ainsi que la Haute-Savoie et l'Ain.

Il y aurait 2 projets de collisionneurs : le projet FCC-ee (mise en service prévisionnelle 2040) et un autre collisionneur, le FCC-hh, qui devrait être construit , à l'horizon 2070, dont les connaissances technologiques ne sont pas encore connues « stade de la recherche et développement ».

Ce projet est énorme, très ambitieux, et comporte des risques importants pour la vie du territoire, la santé des habitants, pour la nature et la préservation de l'environnement.

Le coût de ce projet serait d'environ 16 milliards d'euros, mais ne représente pas le coût total.

Aux problématiques soulevées, seules des hypothèses sont apportées mais pas de solutions, par exemple, les matières excavées, l'énergie, l'eau, etc.

Ce qui est à approfondir, ce qui manque

Tout d'abord, le DMO est largement basé sur les études de faisabilité. Seule une étude de faisabilité sur 3 est traduite en français alors que le territoire concerné et ses habitants sont francophones.

Le CERN indique (pge 88), « à ce stade, seule la faisabilité technique a été étudiée. Si le projet se poursuivait le CERN devrait étudier la faisabilité financière ainsi que l'impact environnemental des mesures. Ces activités et le risque de pollution correspondant devraient être définis dans la phase ultérieure de conception (pge 98) ».

Il manque donc ce qui intéresse la population afin de pouvoir débattre sereinement, objectivement et exhaustivement d'un projet aux impacts irréversibles sur le climat, l'environnement et les territoires, et qui engage l'argent des contribuables. Une approche contradictoire est demandée afin d'ouvrir largement le débat.

Plus précisément, selon le chapitre 6 de la synthèse du dossier de présentation, dédié aux enjeux et impacts :

- 6.3 : **Les besoins en eau** pour le refroidissement de l'accélérateur sont estimés à 1,9 million de m³/an. Deux points d'approvisionnement via l'Arve et le Rhône sont envisagés, mais aucune étude territoriale n'a été réalisée. La création d'usines de filtration et de traitement est évoquée, sans localisation, coût, emprise foncière ni impact précis.
- 6.4 : **La gestion des matériaux excavés** n'est pas étudiée. Leurs impacts carbone restent flous, avec peu d'informations disponibles.
- 6.5 : **Aucun bilan carbone complet** du cycle de vie du FCC-ee n'existe. Le bilan actuel est provisoire et partiel, limitant la connaissance de ses impacts totaux.
- 6.6 : **L'intégration paysagère** concernant les pertes d'espaces agricoles protégés reste floue.
- 6.7 : **La mobilisation prévue** (plus de 1500 personnes entre 2035-2038 sur 8 sites) pose la question du logement, surtout en crise. Quels seront les impacts de cette forte mobilisation sur notre territoire ?
- 6.8.1 : **La maîtrise des risques sur un territoire vaste et varié** : Il y a encore des incertitudes, car les résultats finaux des études ne seront connus qu'en 2026, ce qui laisse planer un doute sur la sécurité face aux risques naturels surtout en ce qui concerne la faille du Vuache.
- 6.8.2 : **Les mesures de maîtrise des risques à l'étude** : Les risques mentionnés liés aux rejets, au bruit, à la radioactivité et aux déchets sont préoccupants et sans solutions fiables.

D'autre part, il manque le bilan du LHC et l'énumération des avantages d'un scénario zéro.

Ce qui n'est pas clair pour un public novice

Pourquoi ce projet aujourd'hui à l'heure du réchauffement climatique et de l'austérité budgétaire ?

Les ressources en eau, énergétiques, en matières premières ne sont pas infinies et donc leur allocation requiert un choix démocratique. Les citoyens conscients de la nécessité de zéro artificialisation des sols, de la réduction des gaz à effet de serre, de la préservation de la biodiversité, sont constamment sollicités à faire des efforts, tandis que le CERN pourrait construire sans devoir rendre compte, en décidant seul la construction de la plus grande machine au monde énergivore et nuisible pour l'environnement et le vivant.

Il y a aussi un présupposé de stabilité du monde qui est quotidiennement contredit par les catastrophes climatiques, l'augmentation exponentielle des prix des matières premières stables, l'instabilité géopolitique, l'effondrement de la biodiversité et l'appauvrissement des ressources naturelles.

Pge 16 : Le modèle standard comprend seulement 5% de l'Univers et que le reste soit 95% (matière noire et énergie noire) est incompris. Donc comment le FCC peut-il comprendre ces 95% ?

Pge 17 : Le boson n'est visible que sur 1 collision sur 1 milliard ! Après l'exploitation d'une multitude de données. Selon quels critères ? Comment vérifier ?

Pge 25: comment est définie la communauté scientifique ?

Pge 61 : comment l'artificialisation de la forêt peut-elle être réduite sur 8 ha alors qu'il n'y a quasiment que de la forêt?

Le vocabulaire scientifique et technique reste parfois très complexe. Certaines notions de physique des particules, d'accélération des faisceaux ou de besoins cryogéniques ne sont pas suffisamment vulgarisées. Il est également difficile pour un citoyen de mesurer précisément ce qui relève aujourd'hui :

- d'hypothèses ;
- d'objectifs ;
- de choix déjà arrêtés ; ou
- de simples pistes de travail.

L'ampleur temporelle du projet jusqu'à 2100 impressionne particulièrement. La dimension énergétique et matérielle du chantier est au-delà de ce qu'un lecteur lambda pourrait imaginer avant lecture. Il est aussi surprenant de constater le niveau d'incertitude qui demeure face à l'affirmation de la nécessité du FCC : coûts, consommation énergétique réelle, modalités de financement ou articulations avec les objectifs climatiques européens. Le nombre d'études à faire après cette concertation ne se compte plus.

Ce qui nous a surpris

L'empressement à vouloir réaliser ce projet démesuré, énergivore, impactant : publier une étude de faisabilité dite positive, alors qu'elle n'est pas complète et que toutes les problématiques n'ont pas trouvé leur solution.

Le débat démocratique

Le délai de la CNDP pour rédiger ce cahier d'étonnement était trop court, limitant notre analyse. Quant au débat public, organisé majoritairement en été, semble avoir été délibérément conçu pour limiter la participation citoyenne et affaiblir le dialogue avec la population.

L'éthique du projet

Comment pouvoir imaginer un tel projet et vouloir l'imposer à un territoire déjà sous tension au détriment de la population, de l'environnement, de la biodiversité, de l'agriculture, des ressources en eau et en énergie ?

L'éthique scientifique

La construction du potentiel FCC nous semble mettre en péril le financement d'autres projets scientifiques. Pourquoi investir tant d'argent dans un seul projet scientifique ?

La question demeure :

Pour quelle finalité ?

Contribution réalisée au nom de :

- Association des Alumni d'IFP School
- Collectif des géologues à la retraite

Rédaction et contact : Charles Naville

Ce que nous avons appris :

- Le DMO fourni par le CERN ne présente que des documents élaborés en 2023; Le liens web indiqués au paragraphe 9-2 page 139 ne s'ouvrent PAS, il faut aller à <https://fcc.web.cern.ch/cern-releases-report-feasibility-possible-future-circular-collider> ; et le Volume 3 (CERN-FCC-ACC-2025-0008, par M. Benedickt) concernant la faisabilité: Génie civil, Implantation a été publié le 15 Sept 2025 et apparait TRES INCOMPLET de ce fait.
- Le paragraphe 3.3.2 page 45 du DMO mentionne enfin les risques de l'excavation:
- *Les venues d'eau en tunnel et au niveau des puits lors de la traversée de formations perméables (moraines, zones fracturées de la molasse ou du calcaire) ;*
- *Le rabattement de nappe et les tassements différentiels en surface qui pourraient en résulter (par exemple sous le pont d'Arve proche du point PD, où il serait plus prudent de MODIFIER le tracé du tunnel, en ACCORD avec les autorités françaises (option NON considérée, non adressée par le CERN, ACCORD NON demandé par le, CERN à la DGITM avec avis des ingénieurs des PONTS et CHAUSSÉES de France.)*
- *Les pressions hydrostatiques élevées liées à la traversée sous le Léman. Ce sujet est ESSENTIEL car c'est le point le plus bas du tunnel FCC. Il conviendrait de faire une reconnaissance poussée, y compris par forage dirigé, le long de la traversée sous le Léman, en préalable du reste de la reconnaissance et de l'excavation du tunnel à cet endroit.*
- On lit, page 76, paragraphe 3.9 *LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL : Le calendrier provisoire du projet de FCC, à titre indicatif : 2025 Achèvement de l'étude de faisabilité du FCC*
- *Cette affirmation est contradictoire avec la prévision de continuer les mesures de sismique et de forage de puits dans une seconde phase de mesure de terrain jusqu'à fin 2026 , voir page 103 " Les investigations de sous - sol, prévues jusqu'à fin 2026, fourniraient..."*
- On constate donc que l'étude de faisabilité est TRES en RETARD et que le calendrier n'est pas mis à jour, alors que les résultats des mesures de terrain existantes (sismique de surface et mesures de puits) n'ont peut-être pas été exploitées et ne sont EN TOUS CAS PAS PUBLIEES à ce jour ! Ce qui caractérise une fuite en avant indigne de la réputation du CERN comme organisme de R&D international.

Ce qui est à approfondir, ce qui manque

- Le paragraphe 3.4 pages 46 et 48 du DMO n'indique pas les pressions d'eau de formation rocheuse auxquelles les tunneliers modernes peuvent travailler, ni la qualité et durabilité des joints d'étanchéité des voussoirs de tunnel posés rapidement après excavation dans les parties molassiques. Dans les zones de calcaire karstiques seraient habillées de béton drainé... non étanche ! ? .
- Les venues d'eau se doivent d'être minimisées, voire colmatées après excavation, afin de minimiser, voire annuler les pertes d'eau des villageois en surface.
- Le FCC doit durer UN SIECLE, donc l'étanchéité du tunnel doit durer au moins 200ans, ET 1000ans au moins si le tunnel doit passer sous une pile de pont autoroutier...

Ce qui n'est pas clair pour un public novice

Les aspects de reconnaissance du sous-sol et gestion des déblais excavés, pollués pour une bonne partie, ne sont pas facile à appréhender pour le novice .

Toutefois, les pertes d'eau en surface et l'encombrement des déblais d'excavation pollués ou non restent un véritable problème de nuisance de TRES LONG TERME pour les voisins du FCC, principalement sur territoire FRANÇAIS.

L'annexe 9.3 du DMO, page 139, concerne la stratégie de gestion et d'usage des matériaux excavés publiée en janvier 2025 (194 pages) est très importante pour les voisins du tunnel FCC:

<https://zenodo.org/records/14923266>

... et sera peu lue par le public novice.

On lit , page 64: 2.4.1 Méthodes de creusement envisagées pour les différentes structures du FCC

La plus grande partie du FCC sera construite dans la molasse, une roche sèche et relativement stable. (A voir!)

Les ennuis à venir (non mentionnés) sont les failles non étanches dans la molasse, et peut être sous le lac leman.

- *Les failles de la carte géologique de Mr Rigassi (1982) page 49 sont totalement à revoir.*
- *En pages 95-123, Chap. 3, Mr. Philippe Billet explique les difficultés à attendre des réglementations et pratiques contractuelles différentes entre Suisse et France, susceptibles d'engendrer de futurs conflits transfrontaliers à court et à long terme concernant l'entretien du tunnel et le démantèlement de l'installation en fin de vie.*
- *Dans ce même document, le REX (Retour d'EXpérience) sur le tunnel LEP/LHC évoque bien les problèmes de venues d'eau dans le tunnel lors de l'excavation passée, mais omet d'exprimer qu'il faut pomper 2000m3 d'eau par jour depuis 40 ans pour éviter l'inondation des équipements scientifiques...*

Il serait donc judicieux de démontrer que l'on sait colmater les fuites d'eau du tunnel LEP-LHC avant de décider de creuser le tunnel FCC, alors qu'on ne savait pas faire cela lorsque les tunnels du LEP/ LHC ont été creusés au 20ième siècle...

Ce qui nous a surpris

L'approche du sous-sol est UNILATÉRALE, CANTONNÉE au canton de Genève, SANS CONCERTATION transfrontalière ni internationale au sein des pays membre du CERN.

Il semble que les chercheurs nucléaires du CERN sont très casaniers ! et les géologues du SIG ne semblent pas échanger avec le groupe de génie civil du CERN.

Tout cela ne présage rien de bon pour la conduite et la gestion du projet transfrontalier FCC du CERN.

Les ingénieurs de génie civil du CERN ainsi que leurs commanditaires des sciences nucléaires internes au CERN semblent IGNORER les avancées technologiques MAJEURES obtenues dans les 40 dernières années en matière de reconnaissance du sous sol pré-forage ou pré-excavation de tunnel, notamment la sismique 3D de surface, la 3D en résistivité pour rechercher les zones humides profondes, voire le forage dirigé pour les reconnaissances ultimes des zones de failles non restituées par les études géophysiques.

RESULTAT : le groupe de génie civil du CERN s'en remet aux sociétés prestataires de creusement de tunnel (EGIS-Quantum pour la France + société de conseil ARCANDIS (incompétents pour le sous-sol) , et autres sociétés côté suisse, y compris pour les travaux de reconnaissance. Ces sociétés prestataires sont INJOIGNABLES par des géologues privés compte tenu de leurs contrats CONFIDENTIELS avec le CERN, y compris pour Mr Moscariello , géologue de l'Université de Genève qui a créé une société pour étudier les carottes des puits géotechniques du CERN ;

On constate également qu'il n'y a AUCUNE UNIVERSITE française ou institut français qui conduise des études du sous-sol pour le CERN... C'est ETRANGE pour un projet FCC international.

La seule section de terrain existante produite par le CERN concernant la traversée du léman date de 2009 !!! établie par des sociétés de ponts et tunnel et la ville, prestataires locaux helvétiques et université de Genève. Les mesures sismiques de 2024-2025 ne sont toujours pas disponibles publiquement..

Par contraste, mes collègues géologues retraités et moi-même en savent davantage sur ce que fait l'académie des sciences chinoise sur les études d'implantation de leur collisionneur CEPC que sur les études menées par le CERN pour le projet FCC..

TRISTE et Surprenant constat !

Présentation :



Maison des associations
23, allée des Harmonies
74960 ANNECY

<https://amidelaterre74.org/>

mail: contact@amidelaterre74.org

Ce que nous avons appris :

Nous n'avons pas eu de révélations significative par rapport à l'état de nos connaissances du projet. En effet, l'objet scientifique reste vague et semble être le même que celui développé déjà depuis plusieurs années, notamment avec la construction du LHC : aller plus loin sur la connaissance des premiers instants de l'univers et de la structure de la matière.

Ce que nous avons recherché dans ce document, c'est l'ensemble des informations permettant de mesurer toutes les conséquences environnementales liées aux travaux de construction. Nous n'avons pas trouvé ces éléments, et cela nous inquiète fortement.

Ce qui est à approfondir, ce qui manque

Il manque (et c'est bien le sujet de nos inquiétudes) les chiffrages des conséquences des travaux, tout au long du circuit, km après km :

- la construction de nouvelles routes d'accès, les calculs de rotation des camions, noyés dans des données plus globales, les déchets à excaver (quantité, destination), la durée des travaux, les nuisances sonores créées et leur conséquences pour la population et les animaux, les pollutions de l'air engendrées.
- pour les émergences, au delà de la construction : l'évaluation précise des terrains impactés, les conséquences pour les riverains, notamment les exploitants agricoles : nuisances sonores, trafic routier, logements à prévoir
- les expropriations nécessaires, les conséquences pour les communes concernées, notamment par la modification des PLUi et la compatibilité avec les projets décidés par les communes et intercommunalités, et le risque de leur remise en cause.
- les études précises sur les conséquences sur la faune sauvage ou domestique, sur la flore
- le chiffrage sur la perte de terres agricoles alors que c'est un point constant qui traverse toutes les décisions des intercommunalités.
- l'évaluation des besoins en énergies : question cruciale, pourtant le sujet est traité de façon imprécise et il manque des études, à venir... Il est abordé la question de connexion au réseau et de transport d'énergie mais pas assez celle de la production d'électricité, qui si elle ne n'est pas de la responsabilité du CERN, n'en constitue pas moins un aspect particulièrement important du projet
- le manque d'information sur les besoins en eau, pendant tous les travaux de construction, mais aussi pour le fonctionnement des activités : les études hydrologiques et géologiques ne sont pas connues

Ce qui n'est pas clair pour un public novice

Nous regrettons l'utilisation exagérée de termes scientifiques ou techniques, réservés à un public restreint et à une élite, ce qui empêche une grande majorité de citoyens de mesurer l'impact de ce projet.

Ce projet semble avancer « tout seul », déconnecté de la situation économique et politique de plus en plus instable, des augmentations phénoménales du prix des matières premières, des risques d'approvisionnement, des catastrophes climatiques, etc.

Ce qui nous a surpris

– depuis la découverte (pour notre association) de ce projet et la recherche constante d'informations, en lien avec le collectif Co-CERNés et l'association Noé21, ce qui nous surprend fondamentalement est l'absence de considération de façon positive d'alternatives : nous regrettons le manque d'imagination du CERN pour envisager de façon désirable un avenir sans FCC : économie de crédits pouvant le cas échéant être injectés dans d'autres branches de la recherche, qui pourraient jugées plus importantes, réorientation de l'activité du CERN ; **« la perte progressive de la raison d'être du CERN » liée au renoncement au FCC ne saurait être un argument, faisant alors apparaître le lancement du FCC comme un but en soi, permettant alors d'assurer une activité pendant plusieurs décennies, y compris de façon déraisonnable au regard de ses coût financier et environnemental.** Cette approche nous gêne gravement sur le plan de l'éthique et de la philosophie qui doit à nos yeux alimenter la recherche fondamentale .

- la présentation de ce projet de développement du territoire sous l'angle de l'attractivité du territoire, comme s'il s'agissait d'un but en soi, forcément positif, mais pas sous l'angle de son habitabilité ; or la zone envisagée pour l'implantation du FCC est déjà en forte croissance d'activité, ce qui pose notamment des problèmes de ressources, de transports, de diminution de la superficie des zones « non construites », boisées ou agricoles par exemple.

- l'hétérogénéité du niveau de documentation d'un sujet à l'autre, comme nous l'avons déjà évoqué : plusieurs pages sur le raccordement au réseau électrique, rien sur la production de l'électricité nécessaire au fonctionnement du FCC.



Présentation : *Les Amis du Terroir du Pays de Fillière* (ATPF) :

Une association environnementale dont le champ d'action s'étend sur le Pays de Fillière (Entre Annecy et Evires).

L'association se préoccupe des impacts globaux du projet FCC sur le milieu naturel (artificialisation des sols, consommation d'énergie, pollution de l'air, atteinte à la ressource en eau etc ...).

Elle partage pleinement les réactions du collectif **Co-cernés**. Elle complète par la présente contribution l'analyse du **collectif Co-cernés** en soulignant les insuffisances du dossier concernant le Pays de Fillière.

Ce que nous avons appris :

- Le projet collisionneur est présenté avec précision sur la partie purement technique (dimension du tunnel, des puits, des cavernes etc ...) mais de manière incomplète et peu concrète sur les impacts du chantier et du fonctionnement du collisionneur.

- Or le débat public s'adresse à toute la population c'est à dire essentiellement à des personnes non expertes qui doivent pouvoir comprendre et se faire une opinion sur ce projet. Il faut que la Commission Nationale du Débat Public soumette aux citoyens un dossier accessible et complet pour recueillir valablement leur avis.

- Le projet de collisionneur touche le Pays de Fillière :

- Le tracé du collisionneur traverse le Pays de Fillière sur les communes de Fillière (Evires, Thorens, Les Ollières, Saint Martin) de Groisy et Charvonnex.
- Sur ce tracé est prévu le site technique et scientifique de Charvonnex-Groisy constitué de 3 puits de 12, 15 et 18 mètres (?) de diamètre et de 226 mètres de profondeur ainsi que de 2 cavernes. Ce site produirait 1,7 millions de m³ de déblais.
- Immédiatement à proximité du Pays de Fillière, le site d'Eteaux comprendrait 1 puits de 18 mètres de diamètre (profondeur de 400 mètres) et 1 caverne ; ce site générerait 215000 m³ de déblais.

Ce qui est à approfondir, ce qui manque

Impacts démographiques,

800 000 personnes/années, 27000 emplois/an en moyenne ... sont des données qui ne permettent pas aux citoyens d'avoir une idée claire des conséquences du projet. 450 à 750 personnes employées suivant les périodes du chantier mais cette manière de présenter ne permet pas d'avoir une idée + ou - précise de ce qui se passera sur le site de Groisy-Charvonnex.

L'analyse de la mobilité est d'une grande imprécision :

Les volumes de matériel, de matériaux et surtout de déblais à transporter seraient énormes, les enjeux sont donc majeurs. Choix des solutions entre convoyeur, voie ferrée et réseau routier : très imprécis.

Trafic de +100 camions/jour pour Charvonnex-Groisy, soit sur la base d'une journée d'activité de 8h, **1 camion toute les 5 minutes**. Sur quelles routes aurait lieu ce trafic avec des camions de 44 tonnes?

Quid sur les trajets domicile-travail des 450 à 750 personnes ?

Le dossier est donc complètement insuffisant sur les moyens prévus pour assurer la mobilité des personnes et des marchandises.

Les impacts sur le milieu naturel très flous :

L'artificialisation des sols de 9 hectares au total pour ces 2 sites. Il manque le chiffrage des surfaces des voies d'accès. Même s'il est prévu d'utiliser parfois des chemins ruraux, ils seront élargis et goudronnés donc artificialisés ; de plus les espaces occupés pendant la phase de chantier seront durablement stérilisés et vraisemblablement pollués, les garanties d'une véritable réhabilitation sont donc hypothétiques.

Il manque donc une évaluation complète des surfaces artificialisées.

Pour que le public puisse **mesurer l'impact paysager** des installations des sites de surfaces, lignes THT, des routes et chemins élargis. Il est indispensable de disposer de photo montages, en 3 D, des constructions en vue rapprochée et en vue globale. La photo du site de Charvonnex est fautive !

Groisy-Charvonnex et Eteaux, **il manque les indications sur la demande en eau**, la quantité, du degré de pollution et de la destination **des rejets d'eaux usées**, l'importance des **rejets d'air chaud, d'ozone, de d'oxydes d'azote ...**

Le collisionneur passe au-dessous de La Fillière à 2 reprises et menace donc les eaux souterraines : aucune mention dans le DMO.

La **destination géographique et le devenir des déblais** : hypothèses qui créent une incertitude totale pour des aspects très problématiques du projet.

Danger réel aux sites de Groisy-Charvonnex et Eteaux en **zone 4 (risque moyen) sur la carte des risques sismiques**.

Ce qui n'est pas clair pour un public novice

Pourquoi ce projet aujourd'hui à l'heure du changement climatique, sans aucune prise en compte des recommandations du GIEC. Un projet qui impacte 2 générations alors que l'urgence climatique est à solutionner fortement dès aujourd'hui, avant 2050. En 2070, fcc-hh, il sera trop tard.

Les coûts ne sont présentés, estimés uniquement vue de gains pour les 2 départements, mais aucune explication des coûts engendrés par les travaux publics à la charge de nos impôts, des impacts sur la circulation, sur la santé induits par ces travaux.

Il manque un récapitulatif (liste simple à comprendre) des études restantes pour faciliter la réflexion des citoyens.

La validation par les états **apparaît comme une simple formalité**. Comment pouvez-vous nous convaincre d'une réelle impartialité de la décision communautaire ?

Ce qui nous a surpris

Ce projet aujourd'hui.

Pas de réelle mise en concurrence d'une évolution à consommation égale ou inférieure du LHC actuel.

Le CERN se fait le leader de la bonne conscience environnementale pour ce projet, en se permettant de toujours mettre en avant ce qu'il sait faire, ce qu'il peut faire pour « verdir » son image.

Mais on ne lit que des possibilités, de futures échanges avec le réseau ferré par exemple, aucune preuve sérieuse de la réutilisation de la molasse, comment se feront les tris des matériaux excavés pollués qui seront nombreux.

Pour les membres de notre association, nous ressentons un passage en force, pas de débat et trop de points très flous.

Le projet est en permanence présenté comme un « projet », que « rien n'est encore décidé », mais tout dans les documents du CERN

Dernier point de démocratie et d'équilibre des points de vue

La Commission Nationale du Débat Public soumet aux citoyens un dossier peu accessible et incomplet pour recueillir valablement leur avis.

Pendant les 4 mois que durera la CNDP, ce sont 7 semaines « mortent en été », où la puissance de communication du CERN pourra influencer les citoyens. Une aberration démocratique ?

Pourquoi se presser autant ?

Association Bien Vivre à Villaz
bienvivreavillaz@gmail.com

Présentation :



Ce que nous avons appris :

A la fin du projet FCC-ee, un autre collisionneur, le FCC-hh, pourrait être construit, avec des énergies beaucoup plus élevées. Cela montre une volonté constante de faire toujours plus, sans vraiment prendre en compte les conséquences pour la population ou l'environnement.

Ce projet est énorme, très ambitieux, et comporte des risques importants pour la qualité de vie des habitants et pour la nature, que l'on semble ignorer. Le tunnel traverserait une partie de la Suisse, sous le lac Léman, ainsi que la Haute-Savoie et l'Ain. Il y aurait 7 sites en France et un seul en Suisse, ce qui représente le maximum de risques et nuisances en France.

Le coût de ce projet, 16 milliards d'euros, mais il sera probablement revu à la hausse, comme c'est toujours le cas avec ce genre de grands travaux.

De plus, il faudra réaliser plusieurs ouvrages électriques en France (Fernay-Voltaire, Eteaux, Cercier et Marlioz), car les besoins en énergie seront très importants. Ces raccordements sont encore à l'étude, selon le rapport.

Ce qui est à approfondir, ce qui manque

Selon le chapitre 6 de la synthèse du dossier de présentation, dédié aux enjeux et impacts :

- 6.3 : Les besoins en eau pour le refroidissement de l'accélérateur sont estimés à 1,9 million de m³/an. Deux points d'approvisionnement via l'Arve et le Rhône sont envisagés, mais aucune étude territoriale n'a été réalisée. La création d'usines de filtration et de traitement est évoquée, sans localisation, coût, emprise foncière ni impact précis. La surface totale utilisée, incluant bâtiments, routes et infrastructures, reste inconnue.
- 6.4 : La gestion des matériaux excavés n'est pas étudiée. Le transport, le stockage temporaire et leurs impacts carbone restent flous, avec peu d'informations disponibles.
- 6.5 : Aucun bilan carbone complet du cycle de vie du FCC-ee n'existe. Le bilan actuel est provisoire et partiel, limitant la connaissance de ses impacts totaux.
- 6.6 : L'intégration paysagère concernant les pertes d'espaces agricoles protégés reste floue. Bien que plusieurs pistes soient évoquées pour discussion avec les acteurs, il n'est pas précisé quelles solutions seront retenues ni comment les terres agricoles perdues seront compensées ou gérées.
- 6.7 : La mobilisation prévue (plus de 1500 personnes entre 2035-2038 sur 8 sites) pose la question du logement, surtout en crise. Quels seront les impacts de cette forte mobilisation sur notre territoire ?
- 6.8 : La maîtrise des risques sur un territoire vaste et varié : Il y a encore des incertitudes, car les résultats finaux des études ne seront connus qu'en 2026, ce qui laisse planer un doute sur la sécurité face aux risques naturels surtout en ce qui concerne la faille du Vuache. Nous sommes dans une zone sismique.
- 6.8 : Les mesures de maîtrise des risques à l'étude : Les risques mentionnés liés aux rejets, au bruit, à la radioactivité et aux déchets sont préoccupants et sans solutions fiables.

Ce qui n'est pas clair pour un public novice

Ce qui n'est pas clair, c'est l'utilité réelle de ce projet gigantesque. Qu'est-ce qu'il va vraiment nous apporter ? A part dépenser énormément d'énergie, consommer des ressources, et provoquer des nuisances ou des destructions pour l'environnement, il semble peu répondre à nos besoins actuels. On peut se demander si ce projet ne risque pas d'apporter plus de problèmes que de solutions, voire de causer des catastrophes pour notre belle région.



La Chambre d'Agriculture de l'Ain est un établissement public professionnel représentatif des intérêts agricoles du département. Assemblée d'élus, elle assure :

- une mission consultative : donne son avis dans toutes les grandes décisions concernant l'agriculture et le monde rural
- un rôle de coordination des organismes agricoles pour l'avenir de l'agriculture départementale et de propositions pour le

développement des territoires

- une mission de service et d'expertise auprès des agriculteurs, des collectivités, aménageurs ou opérateurs privés.

Force de propositions et d'actions, elle est un acteur incontournable du développement économique et social des filières et des territoires de l'Ain

Contact :

Chambre d'Agriculture de l'Ain

Adresse : 4 Avenue du Champ de Foire / BP 84 / 01003 BOURG EN BRESSE Cedex

Tél : 04/74/45/47/43

Mail : accueil@ain.chambagri.fr

Ce que nous avons appris :

Ce dossier nous a permis de mieux maîtriser les aspects scientifiques et techniques du projet.

Il nous a également permis de prendre connaissance des différentes alternatives techniques au projet.

Enfin, il nous a permis d'obtenir des informations sur la localisation des différents sites techniques et scientifiques du projet en surface, ainsi que de connaître les caractéristiques techniques des différents éléments et aménagements du projet FCC-ee (tunnel, cavernes, puits, etc.) et d'appréhender le volume de terres excavées.

Ce qui est à approfondir, ce qui manque

La prise en compte de l'activité agricole dans le dossier est insuffisante.

Le dossier ne présente pas les différents enjeux agricoles et les impacts du projet sur l'agriculture locale.

Le dossier ne prend pas non plus en compte l'agriculture comme une composante économique du territoire.

Par exemple, dans la partie sur les emprises foncières, il serait pertinent de préciser les caractéristiques et enjeux agricoles et de préidentifier les impacts agricoles de chaque site. Cette remarque est également valable pour la partie sur les impacts agricoles qui mériterait d'être développée.

De plus, le dossier prend en compte seulement la perte surfacique directe qui est loin d'être le seul impact pour l'agriculture du territoire. En effet, les impacts liés aux aménagements connexes tels que le raccordement électrique, les infrastructures de transport (voie d'accès, ligne ferroviaire...), les mesures de compensation environnementale, l'accentuation de la pression foncière déjà très forte sur le secteur avec l'arrivée de nouvelles populations (consommation de foncier liée au logement) ... ne sont ni évoqués ni pris en compte.

En ce qui concerne la gestion des terres excavées, vous évoquez qu'une partie des matériaux excavés seront stockés sur les sites du projet, mais vous n'évoquez pas où seront stockés le reste des matériaux. Il est important de connaître cette donnée compte tenu des quantités très conséquentes de matériaux excavés.

Nous vous rappelons également que ces terres excavées ne présentent aucun intérêt pour l'agriculture.

Enfin, une justification plus développée sur le choix des sites ainsi que la présentation des alternatives possibles pour l'ensemble des sites est nécessaire.

Des études d'impact agricole sont nécessaires afin de réellement prendre en compte l'activité agricole, de caractériser les différents enjeux et les impacts multiples pour l'agriculture locale (pertes surfaciques temporaires et définitives, pertes économiques, impact sur la fonctionnalité des îlots et des exploitations...), ainsi que d'appliquer une séquence ERC au projet pour l'agriculture via une étude préalable agricole.

Ce qui n'est pas clair pour un public novice

L'emprise foncière de chaque site en surface mériterait d'être clarifiée.

Par exemple, pour le site de Challex, plusieurs surfaces différentes sont évoquées.

Des plans précis ainsi qu'un récapitulatif des emprises foncières de chaque site permettraient une meilleure compréhension des éléments présentés.

Ce qui nous a surpris

Vous avez pu nous confirmer oralement la volonté de ne pas réaliser de compensation environnementale sur les espaces agricoles, or cette volonté n'est pas clairement affichée dans la partie du dossier consacrée aux emprises foncières. Nous vous demandons donc de ne pas réaliser de compensation environnementale sur les terrains agricoles.

Dans la partie où vous détaillez la localisation des sites de surface, vous projetez de créer de nouveaux accès aux sites via de nouvelles routes. Par exemple, pour le site de Challex, vous souhaitez réaliser une nouvelle voie d'accès en plein cœur d'un tènement agricole. Nous sommes particulièrement défavorables à ces aménagements très impactants pour l'agriculture. Nous vous demandons de vous baser sur la voirie existante pour permettre l'accès aux différents sites.

Vous évoquez que des pistes seront envisagées pour prendre en compte les pertes d'« espaces agricoles protégés ».

Nous vous rappelons que toute incidence sur l'**ensemble** des surfaces agricoles et plus généralement sur l'**activité agricole** doit être prise en compte. Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation doivent s'appliquer à l'ensemble des terres agricoles, pas seulement aux zones agricoles protégées qui sont un zonage spécifique des documents d'urbanisme.

Pour le raccordement électrique, vous évoquez la possibilité de raccorder les différents sites par liaison aérienne ou souterraine. Nous vous demandons de privilégier le raccordement via liaison souterraine, moins impactant sur le long terme pour l'agriculture. Les études d'impact agricole devront être impératives.



Présentation : La Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc est un établissement public professionnel représentatif des intérêts agricoles des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Assemblée d'élus, elle assure :

- une mission consultative : donne son avis dans toutes les grandes décisions concernant l'agriculture et le monde rural,
- un rôle de coordination des organismes agricoles pour l'avenir de l'agriculture départementale et de propositions pour le développement des territoires,
- une mission de service et d'expertise auprès des agriculteurs, des collectivités, aménageurs ou opérateurs privés.

Force de propositions et d'actions, elle est un acteur incontournable du développement économique et social des filières et des territoires de Savoie et de Haute-Savoie.

Ce que nous avons appris :

Le dossier nous présente l'intérêt scientifique du projet FCC-ee.

Il aborde brièvement des alternatives au projet.

Enfin, nous avons pu lire les composantes du projet FCC-ee :

- 8 sites de surface (7 en France, 1 seul en Suisse),
- 12 puits,
- 12 cavernes souterraines.

Enfin, les schémas de localisation des différentes parties du FCC-ee sont intéressantes pour contextualiser le projet.

Ce qui est à approfondir, ce qui manque

En France, la souveraineté alimentaire est une priorité nationale. Cela ne transparait pas dans le dossier et l'absence totale de prise en compte de l'activité agricole dans le dossier est incompréhensible.

Des alternatives au projet sont évoquées mais peu développées. Il serait pertinent pour justifier du choix retenu de les expliciter et de préciser les critères qui ont été appliqués pour ne pas les retenir, et ce pas seulement d'un point de vue technique et scientifique mais également du point de vue des enjeux territoriaux.

Alors que les enjeux environnementaux et patrimoniaux sont vaguement abordés (pages 57 et suivantes) et que les sites de surface se localisent principalement sur des espaces agricoles, la présentation des enjeux agricoles sur ces sites est totalement absente. La simple mention du zonage du PLU ne suffit pas à la prise en compte des enjeux agricoles.

Il n'y a aucune donnée socio-économique sur l'agriculture des territoires concernés par le projet, ce qui est pourtant primordial. Le dossier donne l'impression que c'est au territoire et principalement à l'activité agricole à s'adapter au projet alors que cela devrait être l'inverse. Le projet doit s'adapter aux territoires concernés et à leurs enjeux, mais en l'état des études et du dossier, sans considération de l'activité agricole en tant qu'activité économique locale, cela est impossible.

Dans le dossier, les impacts sur l'agriculture se bornent aux pertes de surface alors qu'ils seront beaucoup plus importants : pertes de surfaces temporaires, définitives, préjudices sur les fonctionnalités des exploitations agricoles (par exemple si des liaisons ferroviaires et/ou par convoyeurs sont réalisées, accès aux tènements agricoles, délaissés agricoles, allongement de parcours, morcellements parcellaires...), pertes d'aides à caractère économique, pollution des terres et productions par la poussière et polluants...

Seule une étude agricole détaillée et robuste sera à même de caractériser les activités agricoles des territoires concernés et d'examiner les incidences du projet, autant sur les exploitations agricoles que les filières agricoles. Cette étude permettra également de mettre en œuvre le principe ERC pour l'activité agricole.

De nombreuses données permettant d'apprécier le projet et ses incidences sur le territoire, notamment sur l'activité agricole, ne sont donc pas présentées dans le dossier. A contrario, elles sont renvoyées à des études ultérieures, ce qui ne nous permet pas d'apprécier le projet et ses impacts dans sa globalité : lignes électriques à créer (de 1 à 2 pour chaque raccordement envisagé, du simple au double en termes de longueur...) ; lignes ferroviaires et / ou convoyeurs à créer ; accès aux sites, mesures compensatoires environnementales, intégration paysagère...

Enfin, il est écrit que la chaleur générée par le FCC-ee sera récupérée et redistribuée mais sans aucune mention des infrastructures et installations qui pourraient être nécessaires.

Ce qui n'est pas clair pour un public novice

Le contenu du dossier n'est pas clair, des chiffres peuvent paraître contradictoires, comme pour l'eau par exemple. Il est indiqué page 74 que les besoins en eau du projet sont évalués à 1.9 millions de m³/an alors que page 92, il est indiqué que la consommation sera de 1 million de m³/an.

Le dossier indique que les carrières des territoires concernés sont suffisantes pour accueillir les matériaux excavés. Il serait donc incompréhensible que le projet génère des besoins en termes supplémentaires d'installations de stockage de déchets inertes. Il est mentionné de valorisation matière, à titre de projet scientifique en cours d'expérimentation, de la molasse pouvant être transformée en sols reconstitués. Parler de sols reconstitués est incompréhensible et sujet à interprétation. Un sol naturel s'est constitué sur des millions d'années et il paraît inconcevable de pouvoir le reconstituer à qualités similaires en quelques mois. Cette valorisation matière étant à titre expérimentale, il est évident pour la profession agricole qu'aucun « sol reconstitué » ne sera déposés au sein des espaces agricoles. Les espaces agricoles ne sont pas des espaces d'expérimentation, ce sont des espaces nourriciers. Nous rappelons que le code de l'environnement, en France, interdit le dépôt de déchets au sein des espaces agricoles.

Un centre visiteurs est envisagé. Celui-ci serait situé sur un site de surface au sein d'un espace agricole, ce qui ne nous paraît pas justifié alors que le dossier indique que le porteur de projet met tout en œuvre afin de limiter ses impacts notamment sur la consommation d'ENAF. Nous encourageons le porteur de projet à localiser toutes les structures dont la proximité immédiate avec le FCC n'est pas techniquement nécessaire et justifiée à les localiser au sein des enveloppes urbaines notamment des zones d'activité économique existantes.

Il est indiqué que la gestion du foncier se fait à partir d'un scénario équilibré qui consiste à :

- privilégier les terrains publics par rapport aux terrains privés,
- privilégier les terrains non bâtis aux terrains bâtis,
- privilégier les terrains inutilisés par rapport (page 90) aux terrains utilisés.

Comment les terrains agricoles sont-ils considérés ? Pour nous, ils doivent être considérés comme des terrains utilisés, que ce soient des prairies comme des céréales..., supports d'une activité économique.

Ce qui nous a surpris

Il est indiqué dans le dossier que ce sont environ 26000 emplois liés directement ou indirectement au projet, pour sa construction comme pour son exploitation et son entretien. Nous devons rappeler que les territoires sont d'ores et déjà soumis à de très fortes pressions exercées sur le foncier. Nous sommes donc étonnés que le dossier n'aborde pas les solutions envisagées pour accueillir et loger cette nouvelle population. Les documents d'urbanisme locaux des communes concernées n'ont pas prévu cet accueil et nous sommes inquiets de la consommation foncière que cela pourrait engendrer.

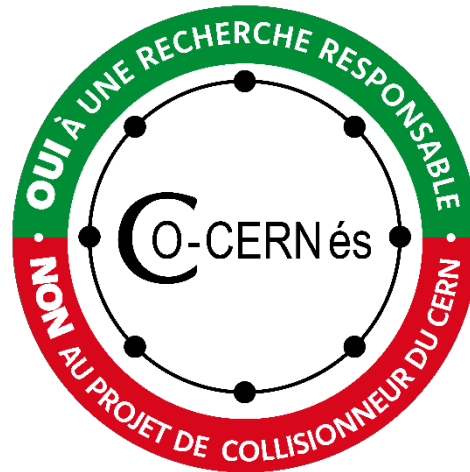
Nous sommes surpris de constater que l'activité agricole n'est pas citée comme une contrainte sur les territoires concernés, contrainte avec laquelle le projet devra composer, alors que le dossier indique que la forêt sera évitée.

Nous avons été surpris de lire (page 89) que « en cas de perte d'espaces agricoles protégés plusieurs pistes seraient envisagées et discutées avec la population et les acteurs concernés ». Nous ne savons ce que signifie « espaces agricoles protégés ». Toute incidence sur l'activité agricole et les exploitations agricoles doit être étudiée et réparée, que ce soit temporaire ou permanent, que ce soit surfacique ou fonctionnelle...

Nous rappelons qu'en France tout préjudice direct, matériel et certain doit être indemnisé. Nous rappelons également que le principe ERC (éviter - réduire - compenser) doit être appliqué pour l'activité agricole et que pour cela une étude préalable agricole doit être réalisée. Cela signifie des indemnités individuelles aux exploitations agricoles impactées et des compensations collectivité pour les activités agricoles impactées.

Nous invitons les porteurs de projets, le CERN et RTE, à réaliser l'étude agricole rapidement et conjointement, comme la réglementation l'impose (vision globale et cumulée des incidences des projets)

De façon générale, nous sommes surpris que l'activité agricole ne soit pas considérée comme une activité économique à part entière et ne soit pas abordée comme telle dans le dossier et les réflexions.



Collectif Co-CERNés
28, route du Chef-Lieu
74270 MARLIOZ
<https://co-cernes.com>
contact@co-cernes.com

Ce que nous avons appris :

Nous avons appris que le CERN ne remet pas en cause la philosophie même de la recherche fondamentale dans un monde en crise. Nous en appelons à la vigilance citoyenne et à une révision profonde des priorités de la recherche européenne.

1. **Justification Scientifique Faible** : Les arguments du CERN (web, IRM, maintien de l'institution) sont jugés insuffisants. Les objectifs scientifiques (Higgs, matière noire) sont trop vagues et pourraient être atteints avec les installations actuelles ou sans le FCC.
2. **Impact Environnemental Majeur** : Nous percevons le projet comme une menace directe pour le climat et l'environnement en raison de la consommation énergétique et hydrique massive des data centers et de la construction elle-même.
3. **Critique de la Gouvernance** : Le processus décisionnel est biaisé, avec l'ESG à la fois juge et partie, et une dépendance à l'autorité des « grands scientifiques » au détriment du débat démocratique.
4. **Appel à la Raison** : Face à la crise climatique et à l'austérité, Co-CERNés demande au CERN d'être raisonnable, d'exploiter les données existantes et de remettre en question la nécessité de cette « méga-technologie ».
5. **Inefficacité du Dialogue** : malheureusement, nous n'avons pas appris grand-chose. Nous estimons que le CERN n'a pas écouté les inquiétudes soulevées et a maintenu une position rigide, sans apporter de réponses concrètes aux critiques.

Ce qui est à approfondir, ce qui manque

Huit points critiques nécessitant des précisions et des études complémentaires :

1. l'urgence hydrique exige des évaluations quantitatives précises des besoins en eau pour le chantier et l'exploitation, à mettre en regard de la baisse prévue du débit de l'Arve, la disponibilité locale en eau potable, des risques de perte de sources karstiques, les études hydrogéologiques étant encore absentes
 2. l'emprise foncière et l'artificialisation des sols sont mal évaluées : le bilan global, incluant voiries, réseaux et mesures compensatoires, est prévu après 2029, et les visuels actuels sont trompeurs par l'absence de bâtiments et d'infrastructures, occultant les impacts sur la biodiversité, l'agriculture et le risque d'expropriations.
 3. les accès et mobilités sont insuffisamment clairs, l'absence de précision sur les flux logistiques de transport des matériaux excavés empêchant une évaluation réaliste des perturbations et nuisances pour les riverains.
 4. la gouvernance nécessite un bilan scientifique, environnemental et socio-économique complet du LEP/LHC avec des expertises indépendantes pour garantir l'impartialité. La justification du HilumiLHC en 2030, plus gourmand en énergie, et la confusion entre les besoins en tunnel du FCCee et du FCC-hh doivent être clarifiées, ainsi que la méthodologie des 13 000 emplois.
 5. l'accès à l'information et la faune-flore sont critiqués : le refus de publier les diagnostics bruts sous prétexte de protection des espèces est jugé hypocrite face aux risques du projet, et l'accessibilité linguistique pour le public francophone reste un enjeu.
 6. le scénario zéro et les alternatives sont omis ; aucune analyse détaillée des conséquences d'un non-FCC ou d'alternatives comme les projets quantiques ou les collisionneurs plus petits (3 km) n'est présentée.
 7. la planification technique comporte des incertitudes majeures sur les dimensions, le sourcing du béton et la gestion des sédiments, avec des durées de construction variables (8 à 17 ans) et des incohérences géographiques non résolues.
 8. la question énergétique est centrale mais mal traitée : la partie RTE est limitée, aucune carte du réseau électrique n'est fournie, et les hypothèses sur le mix électrique européen futur ne sont pas explicitées.
- Enfin, les thématiques du climat, du réchauffement et des recommandations du GIEC sont absentes du texte, qui privilégie le terme « paysage » sans intégrer les enjeux globaux de l'urgence climatique et de la démocratie environnementale.

Ce qui n'est pas clair pour un public novice

La plupart des liens et documents techniques sont en anglais, excluant la population francophone, tandis que le vocabulaire scientifique (physique des particules, accélération, cryogénie) reste trop complexe.

Nature du projet : il est difficile de distinguer ce qui relève de l'hypothèse, de l'objectif, d'un choix définitif ou d'une simple piste de travail.

L'ampleur temporelle, s'étendant jusqu'en 2100, et les incertitudes persistantes sur les coûts, la consommation énergétique réelle, l'articulation avec les objectifs climatiques européens, l'instabilité géopolitique, l'effondrement de la biodiversité, sont sources de perplexité.

Les risques transfrontaliers, notamment sismiques (investigations non définitives), ne sont pas abordés, tout comme les implications géopolitiques.

Le financement des infrastructures routières et ferroviaires reste indéterminé : CERN ou États français et suisse ? De même, concernant l'impact sur les services publics en tension (écoles, santé, transports), le CERN participerait-il financièrement à l'amélioration de ces services ? Comment seraient gérés l'augmentation de population liée au chantier et la pression foncière ?

Face à la rareté de l'eau, de l'énergie et des matières premières, et à la demande sociale de sobriété et de "zéro artificialisation des sols", le projet semble revendiquer un droit de préemption sur des ressources vitales. Les citoyens s'interrogent sur la légitimité de construire le FCC sans rendre de compte.

Sur le plan scientifique, des incohérences ou des explications insuffisantes subsistent. Le document indique que le Modèle Standard ne couvre que 5 % de l'Univers, mais explique mal comment le FCC pourrait comprendre les 95 % restants (matière et énergie noires). La détection du boson de Higgs, qui ne se produit qu'une fois sur un milliard de collisions après des années d'analyse, soulève la question des critères de vérification et de la fiabilité des résultats futurs.

La définition de la "communauté scientifique" et le rôle des "équipes d'intervention d'urgence" restent également flous.

Enfin, la distinction entre les impacts avérés et ceux encore en cours d'évaluation est absente. Le nombre pléthorique d'études à mener *après* cette concertation renforce l'impression d'un projet en construction permanente, le lecteur lambda est laissé face à une masse de données non hiérarchisées, rendant difficile l'évaluation réelle des impacts et de la nécessité du projet.

Ce qui nous a surpris

L'absence de remise en question sérieuse du projet : l'option zéro et les alternatives sont écartées d'emblée, avec seulement quatre lignes sur les avantages de ne pas le faire. Les arguments du CERN (perte de leadership, disparition de sa raison d'être) sont jugés insuffisants pour justifier un tel investissement, d'autant que le CERN, regroupant des scientifiques prestigieux, devrait être capable de se renouveler sans ce tunnel. De plus, le projet semble dépasser son rôle de laboratoire de recherche pour imposer une politique économique et sociale, en exigeant le sacrifice de terres arables, d'eau et de forêts au nom de retombées économiques qui sont, in fine, une redistribution de l'argent public.

Le déséquilibre des forces dans le débat : le CERN et l'ESG disposent de décennies d'expérience et de ressources, tandis que les associations ont quinze jours pour commenter un document de 10 000 caractères. La concertation semble davantage viser à faire accepter le projet qu'à peser les intérêts, avec des réunions publiques de 2024 et 2025 décrites comme promotionnelles, minimisant les impacts territoriaux et limitant les échanges contradictoires.

L'urgence affichée est également remise en cause : le LHC haute luminosité fonctionnera jusqu'en 2040, les données non analysées du LHC sont nombreuses, le budget ne couvre que le FCC-ee (et non le FCC-hh), et les machines pour le FCC-hh ne sont pas encore opérationnelles.

La valeur du projet est calculée en termes purement monétaires, ignorant la dimension éthique et environnementale. Les citoyens s'interrogent sur la nécessité de sacrifier leur territoire pour un projet qui semble obsolète et non démocratique. De plus, le DMO contient des erreurs factuelles et des incohérences : répétitions de paragraphes, erreurs de localisation (Eteaux au lieu de Charvonnex), lexique incomplet, liens brisés, etc.

Des éléments cruciaux sont absents ou minimisés (voir « ce qui manque »)

L'argument des 13 000 emplois est contesté dans une région où le recrutement est déjà difficile et où l'urbanisation galopante est dénoncée.

La diversité des opinions scientifiques est ignorée, alors que des instances comme le COMETS du CNRS recommandent une éthique rigoureuse.

L'empressement à construire, malgré les incertitudes techniques et environnementales, soulève la question de la priorité donnée à ce projet par rapport aux autres enjeux sociétaux et écologiques.



Présentation : Située en Haute-Savoie, sur le territoire du Chablais et à proximité immédiate du Léman, la commune de Margencel compte environ 2 500 habitants. Intégrée à l'agglomération de Thonon-les-Bains et au bassin de vie transfrontalier franco-suisse, elle connaît depuis plusieurs années une forte attractivité résidentielle liée notamment à la proximité de Genève et des pôles d'emploi du territoire.

La commune présente un équilibre entre espaces résidentiels, agricoles et naturels, avec une attention particulière portée à la qualité de vie, à la préservation de l'environnement et à la maîtrise du développement urbain. Comme de nombreuses communes du Chablais, elle est confrontée à des enjeux croissants de mobilité, de circulation, de pression foncière et de préservation des ressources naturelles, dans un contexte de transition écologique et d'augmentation démographique.

Attachée à son identité locale et à son cadre de vie, la commune est attentive aux impacts territoriaux, environnementaux et humains des grands projets d'infrastructures susceptibles d'avoir des répercussions directes ou indirectes sur le territoire et ses habitants.

Ce que nous avons appris :

Le projet présenté s'inscrit dans la continuité d'un pôle scientifique historique reconnu mondialement et situé à proximité directe du territoire du Chablais. Il représenterait un investissement majeur pour la recherche fondamentale, avec des retombées scientifiques internationales importantes et le maintien d'une attractivité forte pour les chercheurs, ingénieurs et scientifiques déjà présents sur le territoire franco-suisse.

Vous suggérez que l'absence de réalisation du projet pourrait entraîner une perte d'attractivité scientifique et économique du territoire, avec des départs obligatoires de chercheurs internationaux vers d'autres pays ou d'autres infrastructures internationales concurrentes. Il semblerait aussi que, si ce projet ne se réalise pas localement, il pourrait être développé ailleurs dans le monde.

Le dossier met en avant des perspectives d'innovation et de coopération internationale particulièrement fortes, ainsi qu'un rayonnement important pour le territoire concerné. Le projet vante également les retombées économiques indirectes durant les phases de travaux puis d'exploitation notamment concernant la vente d'électricité française. Il manque une présentation plus concrète des bénéfices attendus pour la population. Les avancées scientifiques évoquées restent relativement abstraites pour un public non spécialiste.

Le projet suscite à la fois de la fierté liée au rayonnement scientifique européen et des interrogations importantes sur son acceptabilité environnementale et territoriale. Cette dualité semble très présente dans les échanges locaux : les habitants peuvent comprendre l'ambition scientifique du projet mais ont des craintes fondées sur les impacts réels d'un tel projet. Nous avons pris conscience de l'ampleur des besoins techniques liés à ce type d'infrastructure, notamment en matière de consommation énergétique, de gestion du volume hors norme de déblais, de besoins en eau et d'aménagements associés.

Si ce projet devait se concrétiser, le chantier – dont la durée se compte en décennies et cumulerait des gravats en millions de mètres cubes – aurait un impact considérable sur toute la région en raison du trafic généré par les engins de chantier et l'évacuation des matériaux. L'impact environnemental serait également significatif au niveau des écosystèmes locaux (bruit, poussière, pollution de l'air). Le coût est exorbitant et le bilan carbone sera catastrophique.

CE qui est à approfondir, ce qui manque

Les impacts territoriaux indirects doivent être mieux anticipés :

- circulation et nuisances pendant les travaux
- pression sur les services publics
- besoins en logement, mobilité et infrastructures
- articulation avec les autres grands projets déjà engagés sur le territoire, notamment l'A412

Le rapport ne présente pas suffisamment les risques liés au projet. Pour un équipement de cette ampleur, il semble nécessaire de disposer d'informations plus détaillées concernant :

- les questions de sécurité
- les risques liés à la radioactivité
- les risques industriels ou technologiques
- les protocoles de prévention et de contrôle
- les impacts possibles sur les sols, les vibrations ou les nuisances sonores

Les conséquences concrètes pour le territoire si le projet n'était pas réalisé localement gagneraient à être davantage explicitées afin de permettre une vision équilibrée des avantages et inconvénients des différents scénarios. Vous ne mentionnez pas le fait que nous sommes déjà dans une région très dynamique économiquement, les retombées annoncées pour le projet ne sont pas un argument. Au contraire, le chantier et ses nuisances s'étalant sur plusieurs années pourrait détruire cette dynamique et porter un coup fatal au tourisme. La région risque d'être asphyxiée.

Enfin Les enjeux environnementaux méritent d'être davantage détaillés et objectivés. La consommation de foncier, d'eau et d'énergie apparaît comme un sujet majeur dans un contexte de tensions croissantes sur les ressources naturelles, le réchauffement climatique et d'épisodes de sécheresse déjà observés sur le territoire.

Pour rappel selon un nouveau rapport d'une agence de l'ONU, L'Europe, se réchauffe deux fois plus vite que la moyenne mondiale. Les Alpes sont aux premières loges, le symptôme le plus emblématique étant la fonte accélérée des glaciers.

Il serait important de préciser :

- les impacts potentiels sur les nappes et ressources locales ;
- les risques de déstabilisation des sols
- la part d'énergies renouvelables mobilisées et même créées
- la gestion concrète des millions de m³ de déblais
- les dispositifs prévus pour limiter l'empreinte carbone et éviter toute forme de « greenwashing »

Ce qui n'est pas clair pour un public novice

Le débat public vient tardivement . Ce projet en préparation depuis plus 10 ans a déjà mobilisé des moyens financiers colossaux. Les alternatives pour d'autres sites en Europe ou en France ne sont pas suffisamment explorées.

La Chine a dernièrement, décidé de geler un projet de super-accélérateur de particules. Nous ne sommes donc plus dans une urgence face à la concurrence internationale.

Au-delà des enjeux locaux, et du déni démocratique, il y a un énorme enjeu de société, et il n'est pas suffisamment démontré que le projet de FCC soit éthique et utile pour la société. L'Europe risque d'être scientifiquement dépendante d'un seul grand instrument. Cet argent pourrait financer des dizaines d'autres projets scientifiques plus diversifiés, innovants et immédiatement utiles (santé, recherche climatique...). De plus en plus de physiciens estiment que la physique fondamentale doit diversifier ses approches plutôt que miser sur un seul méga-accélérateur.

Le financement est incertain. Dans un contexte budgétaire européen contraint (défense, énergie, santé, climat), il est difficile de justifier une telle dépense pour un projet à horizon 2050. Ce projet présente un fort risque de dérive budgétaire. Le LHC lui-même a connu des dépassements de coûts et des retards ; le FCC, beaucoup plus ambitieux, présente des risques encore plus élevés.

La démarche environnementale « Éviter – Réduire – Compenser » présentée dans le dossier nous paraît peu crédible et ne peut en aucun cas nous rassurer Elle est censée reposer sur trois principes clés :

> *"Éviter : Privilégier un tracé et des modes constructifs qui évitent une emprise sur des secteurs naturels sensibles ou protégés, dès la conception "*; Dans le cas précis d'un anneau, il ne sera pas possible de dévier le tracé et aucune adaptation ne sera possible.

> *Réduire : Limiter les impacts résiduels inévitables, par des aménagements (tranchées couvertes, protections sonores/visuelles, restauration écologique, passages pour la faune) .* La forte urbanisation, la construction des routes et autoroutes et des infrastructures nécessaires à la population qui connaît une croissance forte et régulière ont déjà trop largement grevé le capital réserve d'espaces naturels et de terres agricoles.

> *Compenser : Apporter des gains de biodiversité ailleurs, quand certains impacts ne peuvent être évités ni suffisamment réduits... Il n'est plus possible de compenser, il faut arrêter de détruire.* Nous sommes déjà allés trop loin.

Ce qui nous a surpris

En tant qu'élus sur la commune de Margencel, au sein de Thonon Agglomération, nous sommes surpris de découvrir qu'un projet d'une telle ampleur avec un impact aussi important sur notre territoire était en gestation depuis 10 ans.

Après la stupeur, c'est la colère qui l'emporte. Comment est-il possible de proposer un projet colossal comme le FCC sans prendre en compte un débat démocratique réel sur son utilité, ses coûts, ses impacts territoriaux et environnementaux ?

Nous sommes mis devant le fait accompli, nous devons nous prononcer sous quelques semaines sur un dossier hautement complexe avec des enjeux internationaux alors que l'information au grand public et aux élus a été parcimonieuse voir absente.

Nous avons travaillé durant les 6 dernières années à l'élaboration d'un PLUI HM pour les 25 communes de Thonon Agglomération sans que ce projet soit mentionné alors qu'il aura un impact direct sur notre territoire, particulièrement en ce qui concerne la gestion des déblais.

Le Chablais a déjà largement "accueilli" les déblais liés au CEVA. Ses habitants ont été fortement impactés par les flux de camions vers les installations de stockage de déchets inertes (ISDI). Un deuxième projet acté de grande envergure, l'autoroute A412 va engendrer les mêmes nuisances et impacter lourdement les zones naturelles et les terres agricoles.

Notre territoire et plus largement la Haute-Savoie, connaissent déjà des mutations importantes liées à l'attractivité résidentielle, la proximité avec Genève et une intense activité touristique; Les habitants perçoivent fortement les enjeux de mobilité, de pression foncière, d'accès aux services publics et de préservation des ressources naturelles, des terres agricoles et plus largement de la qualité de ses paysages.

Le dernier rapport du GIEC nous le rappelle : le changement climatique est une menace pour le bien-être humain et la santé de la planète. Ce projet, présenté comme le plus grand chantier d'Europe aurait aussi des impacts environnementaux négatifs et irréversibles bien au-delà de notre territoire.



Présentation :

La Confédération paysanne est, depuis 1987, un acteur majeur du syndicalisme agricole français qui porte des valeurs de solidarité et de partage. Le projet pour une agriculture paysanne qu'elle défend avec constance depuis sa création est cohérent et global. Il intègre pleinement les dimensions sociales, agronomiques et environnementales dans la production agricole.

Ce que nous avons appris :

Nous avons appris que non contents d'imposer un débat public, tronqué des semaines 31 à 36, au cœur de l'été, alors que les paysannes et les paysans que nous représentons seront dans leur pic d'activité et que les plus jeunes habitant-es du département profiteront d'être en vacances pour aller courir les chemins loin d'ici, vous nous demandez de réagir, selon vos règles et en deux semaines seulement, à la parution d'un dossier de 140 pages sans que nous sachions réellement ce qui sera fait des remarques ici communiquées.

Nous avons déjà lu plusieurs centaines de pages d'études fournies par le CERN ces dernières années pour forger notre opinion et ce dossier de présentation n'apporte pas grand-chose de nouveau. Il semble même parfois lacunaire.

Ce qui est à approfondir, ce qui manque

Alors que nous pensions obtenir, avant le débat public, des éléments tangibles nous permettant d'avoir des discussions sur des bases solides et incontestables, nous constatons que nombre de données importantes ne seront étudiées que plus tard comme par exemple... :

- p54 : « *Le bilan foncier global du projet... fera l'objet d'études approfondies dans les phases ultérieures...* ». Ou comment poser le chiffre de 40 hectares tout en sachant qu'il sera bien plus important dans la mesure où certains des sites retenus nécessiteraient la construction ou l'élargissement d'accès routiers ou ferrés de plusieurs centaines de mètres ou, dans le cas du point PH, de la construction d'un poste RTE et l'installation de pylônes électriques. Quid des convoyeurs évoqués p102 ?
- p87 : « *Afin de limiter les impacts, en particulier pendant la phase de chantier qui impliquerait du transport de marchandises et de matériaux, le CERN étudie plusieurs options. À ce stade des études, actuellement exploratoires, seule la faisabilité technique a été étudiée. Si le projet se poursuivait, le CERN devrait étudier la faisabilité financière ainsi que l'impact environnemental des mesures envisagées* ». Sur quoi portera le débat public sans ces éléments ?
- p93 : « *Pour que la distribution d'eau tout au long de l'accélérateur soit techniquement plus facile et économiquement plus avantageuse, deux points de fourniture supplémentaires en eau pourraient être envisagés en France, à partir de l'Arve et/ou du Rhône. Pour ce faire, une étude territoriale spécifique serait nécessaire et devrait intégrer les plans de gestion quantitative disponibles pour les ressources en eau (PGRE). Ces prises d'eau nécessiteraient la création d'usines de filtration et de traitement de l'eau* ». Que se passerait-il si cette étude révélait l'impossibilité de se fournir en eau dans ces rivières ? Quels coûts supplémentaires, quelles installations et quelle énergie pour compenser ? Les usines de filtration et de traitement mentionnées, dans la mesure où leur inscription dans le projet semble souhaitée bien qu'hypothétique, auraient pu être comptabilisées par prudence dans les premières estimations du bilan foncier, du bilan carbone ou de l'impact sur l'environnement.

... et que d'autres sont gardées secrètes comme ce diagnostic environnemental (p92) qui nous semble essentiel et qui n'est ici pas divulgué car cela « *pourrait [...] mettre en danger* » certaines espèces de faune

et de flore répertoriées. Il est vrai qu'il vaut mieux protéger le Lorient d'Europe d'un méchant braconnier avant qu'on ne creuse pendant 10 ans un immense trou à la place de la forêt où il vivait.

Ce qui n'est pas clair pour un public novice

Dans la mesure où ce dossier contient :

- un historique détaillé du CERN,
- un exposé sur l'état de la science et les dernières avancées,
- des éléments techniques sur ce qu'il faudrait creuser et construire pour que des chercheurs puissent avancer dans la recherche fondamentale en physique des particules,
- un long argumentaire sur l'éventualité quasi cataclysmique de « l'option zéro »,
- une longue partie sur les nombreux bénéfices supposés d'un tel projet (tourisme, emploi, culture, avancées scientifiques et même vues sur les pages web et réseaux sociaux du CERN...),

et qu'il ne contient rien de précis sur ce que tout ça aurait pour conséquences (gestion des matériaux excavés, trafic routier, pollutions, impact sur la faune et la flore, impact sur les paysages, sur l'eau, agrandissement des villes, afflux de touristes...), nous supposons que le public novice n'aura pas une vision claire de ce que représente un tel chantier. La lecture de ce dossier ne permet pas d'appréhender l'impact sur le quotidien des habitants, humains ou autres, de cette région et même d'ailleurs.

Les grands nombres accumulés dans ce dossier ne sont jamais mis en perspective si bien qu'il faut que chacun-e des lecteur-trices fasse un travail de recherche et de comparaison, travail que le CERN aurait dû faire et publier, pour réaliser l'ampleur des volumes, des masses, des quantités dont il est question. On parle de consommation de 2,4 terawatts-heure par an pour le FCC-hh, de 1,9 millions de mètres cube d'eau par an (pour le FCC-ee ou le FCC-hh ? On ne sait pas), de millions de tonnes de roches, de dizaines de milliards d'euros... 2,4 TWh/an, c'est 220 voyageurs-euses chaque jour d'une année en TGV entre Genève et Paris. 1,9 millions de m³/ an, c'est la consommation annuelle d'eau potable de plus de 35 000 personnes en France...

La seule comparaison qui apparaît dans ce dossier concerne la consommation électrique annuelle supposée du FCC-ee. On peut lire p67 : « En régime d'exploitation normal, les besoins énergétiques du FCC-ee sont estimés entre 1,1 et 1,7 térawattheure (TWh*) 38 par an, avec une moyenne d'environ 1,3 TWh sur l'ensemble de la période d'exploitation (soit 0,22% de la consommation électrique en France en 202439) ». La note de bas de page n°39 renvoie au chiffre de 449,2 TWh. Une simple règle de trois permet de calculer que 1,3 représente près de 0,29% de 449,2 et non 0,22%. Même en prenant 1,1 TWh, on obtiendrait 0,24%. 0,07% de différence, nous pourrions penser que ça n'est pas grand-chose mais à l'échelle de la population française, ça représente la consommation électrique annuelle de 47 000 personnes mais les communicant-es du CERN ne sont pas à ça près.

Ce qui nous a surpris

Ce qui saute à la figure, à la lecture de ce dossier, c'est le nombrilisme de ses auteurs et leur faculté à ne donner que des informations qui iraient dans le sens de leurs intérêts quand bien même ceux-ci, si le projet devait être lancé, auraient des conséquences négatives importantes dans notre région et partout ailleurs.

Il n'y a pas un mot sur les critiques émises par des centaines de scientifiques du monde entier, pas un mot sur les recommandations parues dans le dernier rapport du GIEC pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, pas un mot sur l'évolution du climat alors qu'elle sera très prononcée dans notre région. On ne sait pas ce qu'il restera de neige sur le Mont-Blanc en 2070 (entrée en service éventuelle du FCC-hh), à quoi ressembleront les rivières (le débit annuel moyen de l'Arve à Bonneville a baissé de 35%, celui des Usses à Musièges a chuté de 51%, celui du Fier, à Dingy-Saint-Clair s'est effondré de 73% et tout cela entre 2012 et 2022 - https://observatoire.hautsavoie.fr/Pr%C3%A9sentation_2023/template%3Fnumber=2-2-1.html).

Chaque été est désormais rythmé, à cause du réchauffement climatique engendré par les activités humaines, par les canicules, les restrictions d'eau, les propagations de nouvelles maladies végétales et animales qui rendent la tâche des paysan·nes plus difficile, occasionnant des rendements aléatoires et des questionnements légitimes sur l'alimentation de chacun·e dans un futur proche.

De tout cela, le CERN ne parle pas Il fera de l'intégration paysagère, monte un petit atelier OpenSky Lab qui fleure fort le greenwashing et limitera le bruit de ses installations (seulement s'il y a des humains à proximité, les autres êtres vivants comptent encore moins).

Ça créera des emplois ! 13 000 au sein du CERN si on se fie à la page 82. À 495m² de terres artificialisées par nouvel habitant en moyenne en Haute-Savoie entre 2000 et 2020 et 806m² pour l'Ain (https://observatoire.hautsavoie.fr/Pr%C3%A9sentation_2020-23/template%3Fnumber=5-4-8.html), cela représente 643,5 hectares à bétonner sans compter les familles de ces employé·es. Comment dialoguer devant tant d'inconséquence ?

Vous l'aurez compris, nous considérons que le CERN n'a pas fourni le travail nécessaire pour informer convenablement les habitant·es avant ce débat public. Sans dire que nous comptions réellement lire un document totalement objectif, nous restons surpris par le peu d'informations relevant effectivement de l'intérêt du public qu'il contient. Tout est flou, supposé, approximatif, renvoyé à plus tard à tel point qu'on ne sait plus ce qui relève de l'omission involontaire, de la simple erreur ou de la malhonnêteté et dans cet état de fait, nous nous interrogeons sur la pertinence de la tenue d'un débat public.



Présentation :

France Nature Environnement Haute-Savoie (FNE74)

Une association environnementale dont le champ d'action s'étend sur toute la Haute-Savoie. L'association a déjà pris part au débat en diffusant une position opposée à ce projet tel qu'il est présenté à ce jour.

<https://www.fne-aura.org/communiqués/haute-savoie/le-fcc-du-cern-des-collisions-évitable/>

Ce que nous avons appris :

- Le dossier de DMO, après avoir lu les documents de faisabilité est présenté avec précision sur la partie purement technique mais de manière très incomplète et peu concrète sur les impacts du chantier et du fonctionnement du collisionneur.
- La Commission Nationale du Débat Public se doit de soumettre aux citoyens un dossier accessible et complet pour recueillir avec le plus d'informations possible leur avis.
- Le projet de collisionneur touche toute la Haute-Savoie, l'Ain et son impact s'étend sur toute la région Rhône-Alpes quant aux matériaux excavés, et même globalement pour son impact aux ressources planétaires et au climat.
- Nous n'apprenons que peu de choses après avoir pu lire les documents précédents fournis par le CERN.

Ce qui est à approfondir, ce qui manque

Toutes les informations ci-dessous intéressent au premier plan les habitants.

Impacts démographiques,

Manque cruel de précisions sur les impacts logements, temporaires et pérennes.

Manque de précision sur les infrastructures humaines liées aux sites

Prise en compte des mobilités : dossier incomplet

Dossier où nous restons interrogatifs sur les choix des solutions entre convoyeur, voie ferrée et réseau routier : très imprécis.

Trafic par zone de forage très incomplet avec un ajout significatif de camions de 44 tonnes

Aucune précision sur les trajets domicile-travail de l'eneble des travailleurs, personnels

Les impacts sur la biodiversité :

- **Artificialisation des sols** : chiffrages des surfaces des voies d'accès, chemins artificialisés, dépôts temporaires pendant la phase de chantier (stérilisés, voire pollués), réseau électrique très HT.

- **Paysages** : à l'heure de l'IA, aucune vue simulée des installations des sites de surfaces, de tous les autres aménagements n'est proposée. Le dossier semble avoir été relu un peu trop vite (nombres de puits à vérifier, mauvaises photos).

- **Ressources** : eau usages et rejets, gaz à effets de serre.... Comment prendre un avis sachant que le changement climatique va affecter les refroidissements, les communes qui sont déjà en manque d'eau...

- **Faune et flore** : les cartes des espèces animales et faunistiques ne sont pas diffusées. Raison invoquées : la sensibilité pour certaines espèces. Pourquoi ne pas anonymiser ou d'enlever ces informations.

Les sites pour les matériaux excavés : des hypothèses qui créent une incertitude totale pour des aspects très problématiques du projet.

Risques au tunnel avec plusieurs failles sismiques : ce danger réel est très peu expliqué (exemple de Groisy, Charvonnex et Eteaux en zone 4).

Ce qui n'est pas clair pour un public novice

Pourquoi ce projet aujourd'hui à l'heure du changement climatique, sans aucune prise en compte des recommandations du GIEC. Un projet qui impacterait 2 générations alors que l'urgence climatique est à solutionner fortement dès aujourd'hui, avant 2050. En 2070, fcc-hh, il sera trop tard.

Les coûts ne sont présentés, estimés uniquement vue de gains pour les 2 départements, mais aucune explications des coûts engendrés par les travaux publics à la charge de nos impôts, des impacts sur la circulation, sur la santé induits par ces travaux.

Il manque un récapitulatif (liste simple à comprendre) des études restantes pour faciliter la réflexion des citoyens.

La validation par les états **apparaît comme une simple formalité**. Comment pouvez-vous nous convaincre d'une réelle impartialité de la décision communautaire ?

Ce qui nous a surpris

Ce projet aujourd'hui.

Evolution du LHC : toutes les options présentées ne vont que dans le sens des FCC-ee et FCC-hh pour toujours de plus importants rejets et consommation. Le CERN ne présente aucune volonté de réduire son impact jusqu'à la fin du siècle.

Le CERN ne propose que du greenwashing, la séquence ERC ne tient pas la route.

Le risque sur l'eau semble le plus grand enjeu de ce projet. La loi sur l'eau est incontournable en France et rien n'aborde le poids de ce dossier qui serait volumineux.

Dernier point de démocratie et d'équilibre des points de vue

La Commission Nationale du Débat Public présente un débat qui n'est pas équilibré. Pendant les 4 mois que durera ce débat, la CNDP ne sera pas présente pendant 7 semaines en été. La puissance de communication du CERN pourrait influencer les citoyens.

Un non-sens démocratique que d'installer ce débat si tôt avec un dossier incomplet (eau et matériaux en priorité).

*Fédération Départementale des
Randonneurs Equestres de Haute-Savoie*

*Siège social : Chantal Domenge - 77
chemin du Charlet - 74270 Marlioz*

Mail : ecurie74@free.fr

Présentation :



Ce que nous avons appris :

- le rôle des différents états contributeurs.
 - les nombreuses étapes techniques nécessaires : creusement, matériaux d'excavation, accès, ventilation, circulation des matériaux, emprises de chantier ;
 - Cela a confirmé que les impacts potentiels concernent non seulement les zones urbaines mais aussi les espaces ruraux, agricoles, forestiers et les chemins utilisés pour les loisirs de pleine nature, dont la randonnée équestre.
- Nous souhaitons exprimer nos fortes réserves sur le projet présenté par le CERN.

Ce qui est à approfondir, ce qui manque

Plusieurs sujets nous semblent nécessiter davantage de précisions :

- les conséquences concrètes des chantiers sur les chemins ruraux, itinéraires empruntés pour l'activité équestre et continuités de circulation douce ;
par ex p 55 « le bilan foncier global n'est pas encore connu », il serait bien au-delà des 40 ha vantés dans la communication du CERN (réunions publiques, medias etc.), plutôt de l'ordre de 160 ha d'après la liste des projets hors ZAN publiée par la Région le 21 février 2024. Avoir une estimation de la totalité des emprises et leur impact (circulation, randonnée, agriculture, qualité de vie...) est pourtant essentiel pour un vrai débat ;
- les impacts sur les paysages et sur la santé pendant les longues années de travaux et après;
- la gestion des matériaux d'excavation et le trafic supplémentaire induit sur les routes secondaires et petites routes communales ;
(par ex tableau p 86 le trafic actuel de camions à proximité des sites est erroné pour certains : 1709 camions/jour devant le site PH c'est faux, ce trafic existe sur des routes plus éloignées mais pas à proximité ;)
- les effets potentiels sur les milieux naturels, les forêts, les zones humides et la faune;
- la prise en compte des usages "discrets" du territoire : cavaliers, randonneurs, petits agriculteurs, habitants des hameaux.

Nous aurions également apprécié des représentations plus concrètes et visuelles de l'impact territorial réel à l'échelle locale.



Logo

Ce que nous avons appris :

Ce rapport est écrit sous une chaleur accablante. Les médias ne cessent de parler de cette canicule, une première fin mai. Ces événements (éboulements de terrain, inondations, tempêtes, et d'autres événements inconnus en France) seront de plus en plus notre quotidien du fait du réchauffement climatique, scientifiquement prouvé depuis longtemps.

A l'horizon 2100, en Haute Savoie, on nous prédit la fonte des glaciers, des sécheresses à répétition, la diminution du niveau de l'Arve et du Rhône qui sert à refroidir les centrales nucléaires. Les discussions -tendues- entre la Suisse et la France existent déjà sur la répartition de l'eau du Rhône. Par ailleurs, Le CERN s'approvisionnerait sur le réseau de transport d'électricité français. La France via ces réacteurs proches sera le fournisseur de ce nouvel accélérateur. Or, le CERN ne peut pas affirmer que son énergie sera décarbonée si elle est de type nucléaire.

Dans un monde désormais aux ressources finies, qu'il faut donc allouer, de manière juste entre tous vers les besoins prioritaires de la société, en respectant le vivant et favorisant la biodiversité, nous constatons que le CERN poursuit « business as usual » envisageant de construire un méga collisionneur énergivore en électricité et en eau, en terre arable et forestière.

Nous apprenons également que l'ampleur de ce projet est bien plus gigantesque et nuisible pour le vivant, que ce chantier serait bien plus titanesque que ce que le CERN laissait entendre. Il ne s'agit pas d'un simple tunnel mais d'une véritable infrastructure souterraine digne des réseaux autoroutiers risquant de mettre en péril l'écosystème de l'eau et l'économie locale, et tout cela dans une région aux risques sismiques. Le CERN ne semble pas avoir pris la mesure des enjeux climatiques tels que démontrés dans les rapports du GIEC et vers une transition carbone neutre à l'horizon 2050. Rien que pour la phase de construction, celui-ci est estimé à 1 million de tCO₂.

Nous apprenons aussi que le projet tel que présenté ne concerne qu'une partie, le FCC-ee, et qu'une 2^{ème} partie, le FCC-hh est toujours en gestation. Ne risquons-nous pas de voir ce tunnel se construire, mettant à mal nos ressources, des lieux de vie paisible et exceptionnel (région hautement touristique), l'économie locale (agriculture) et finalement les expérimentations ne jamais se réaliser.

Dans ce contexte d'urgence climatique, nous apprenons que le CERN campe sur ces positions : poursuivre dans la méga technologie, celle-là même qui entretient un système de production basé sur la surconsommation. Le CERN aborde les ressources essentielles à la vie comme si elles étaient pérennes et sans limite, avec le regard du passé.

Un tel projet amène aussi à se poser la question de l'utilisation de l'argent public dans un contexte de crise climatique et environnementale. Et le budget de 15 milliards de CHF sur 15 ans sera très probablement dépassé, comme toujours pour ce type de projet.

Ce qui est à approfondir, ce qui manque

Nous sommes abasourdis de constater combien ce projet est peu abouti alors même que le débat public est lancé : nombreuses études encore nécessaires, fortes incertitudes, notamment sur le volet énergétique avec RTE.

Les infrastructures routières vont subir un trafic supplémentaire lié à l'excavation des matériaux. Qui prendra en charge l'entretien des routes, fortement dégradées par les camions ? À cela s'ajoutent les nuisances sonores et la pollution pour les riverains.

Les besoins en eau, en particulier durant la construction, restent flous. Quelles infrastructures supplémentaires faudra-t-il créer pour l'approvisionnement, la filtration ou le traitement ? L'eau est pourtant devenue un enjeu majeur. Un rapport de l'ONU de 2026 évoque désormais la notion de « faillite hydrique » : une situation durable où l'exploitation et la pollution dépassent les capacités de renouvellement des ressources, avec des dommages parfois irréversibles sur nappes, sols, rivières et zones humides.

Concernant la biodiversité, quelles zones Natura 2000, ZSC ou ZPS seront touchées ? Quelles espèces et quels habitats seront impactés ? L'IPBES, souvent identifié comme « le GIEC de la biodiversité », rappelle que la biodiversité ne doit plus être considérée comme un simple enjeu environnemental mais comme une condition essentielle de la stabilité économique et du bien-être humain. Sa dégradation expose nos sociétés à des risques systémiques comparables à ceux du changement climatique.

Le projet entraînerait aussi la disparition d'environ 50 hectares de terres agricoles, sans compter les nouvelles routes. À l'heure où il devient urgent de relocaliser l'alimentation, cette artificialisation éloigne davantage notre territoire de l'autonomie alimentaire.

La phase de construction nécessitera le logement de nombreux ouvriers, puis l'exploitation attirera probablement de nouveaux ingénieurs. Dans un territoire déjà sous forte pression immobilière, ce projet risque d'aggraver les tensions sur le logement et de compliquer l'application de l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN).

Entre 2014 et 2023, les habitants de Haute-Savoie n'ont été ni informés ni associés à cette étude pourtant impactante pour leur quotidien pendant plus de dix ans. Aucun collectif ni association locale n'a pu contribuer au débat.

Enfin, présenter « la communauté scientifique » comme unanime est inexact. L'option zéro est écartée, les alternatives scientifiques peu explorées. Près de 400 chercheurs signaient ainsi une tribune dans Libération le 25 février 2025 appelant à renoncer au mégacollisionneur du CERN.

La question énergétique reste très insuffisamment traitée. La consommation annoncée atteindrait jusqu'à 4 TWh en fonctionnement, avec des conséquences sur les besoins en électricité et en eau, dans un contexte déjà tendu pour les ressources énergétiques.

Ce qui n'est pas clair pour un public novice

La raison intrinsèque de ce projet questionne alors que les questions sociétales fondamentales sont ailleurs. Pourquoi ce projet aujourd'hui à l'heure du réchauffement climatique, de l'austérité budgétaire ? Une telle mégatechnologie pour un projet de recherche fondamentale sans impact direct pour les contribuables.

Ce projet semble hors sol: les ressources en eau, énergétique, en matières premières ne sont pas infinies et donc leur allocation mérite, impose un choix démocratique. Les citoyens sont de plus en plus conscients de la nécessité de 0 artificialisation des sols, de la réduction des gaz à effet de serre, de préservation de la biodiversité. Ils sont sollicités pour faire des efforts, et le CERN pourrait construire sans devoir rendre compte et décidant seul la plus grande machine au monde énergivore et nuisible pour l'environnement et le vivant. Pourquoi ce droit de préemption sur les ressources indispensable à la vie ?

Les risques identifiés (risques technologiques et d'infrastructures ainsi que la résistance des installations face à d'éventuels risques naturels et climatiques). Où seront stockés les tonnes de matériaux excavés ? Il serait d'ailleurs intéressant que des visites soient organisées pour voir les impacts visibles du LHC (remblais, évacuation d'eau, impact foncier, etc.) et de gros chantiers du type Lyon-Turin.

Il y a aussi un présupposé de stabilité du monde qui est quotidiennement contredit : catastrophes climatiques, augmentation exponentielle des prix des matières premières stables, instabilité géopolitique et effondrement de la biodiversité. Et aussi de stabilité des ressources naturelles.

L'ampleur temporelle du projet jusque 2100 impressionne particulièrement. La dimension énergétique et matérielle du chantier est au-delà de ce qu'un lecteur lambda pourrait imaginer avant lecture. Il est aussi surprenant de constater le niveau d'incertitude qui demeure face à l'affirmation de la nécessité du FCC : coûts, consommation énergétique réelle, modalités de financement ou articulations avec les objectifs climatiques européens. Le nombre d'études à faire après cette concertation ne se compte plus.

Pour une partie de la population et des décideurs locaux, ce projet semble bouclé d'avance, celle-ci se questionne donc sur l'impact de ce débat.

Ce qui nous a surpris

Ce projet se décide au niveau international alors que les impacts néfastes et irrémédiables de son fonctionnement et du chantier seraient au niveau local. Ce dernier n'ayant aucun pouvoir de décision, si ce n'est participer à ce débat dont on se demande s'il sera entendu par les décideurs nationaux et internationaux. De même, le CERN parle à la communauté internationale (la preuve les documents essentiels sont pour la plupart en anglais et non traduits), alors que le débat devrait se cantonner au niveau local.

Concernant l'organisation de ce débat, il semblerait que le groupe jeune citoyen soit rétribué ! On peut donc s'interroger sur leur motivation et sur les critères de sélection ? Aussi, l'utilisation des cahiers d'étonnement et les cahiers d'acteur. Nous suggérons qu'ils soient « parcourus » au cours des séances publiques au même titre que le DMO. Il semblerait juste dans un souci d'information et de débat démocratique que ceux-ci soient mis en ligne sur la page d'accueil du site dédié de la CNDP à ce projet au même niveau que le DMO

Faut-il accepter, au nom de la science, ce projet flou, sans certitude de réussite ("il est possible que, dans les expériences qui seraient réalisées au FCC, le Modèle Standard soit vérifié, sans nouvelle découverte"), au coût de 16 milliards d'euros, et ses multiples impacts. Les limites planétaires doivent aussi s'appliquer à la recherche. Le GIEC rappelle que 3 seuils critiques ont été franchis, changeant la donne pour l'urgence climatique. Le diagnostic lie réchauffement climatique, réchauffement global et effondrement localisé de la biodiversité, aggravés par des émissions de gaz à effet de serre persistantes. Ce FCC contribuerait à ces trois seuils critiques et leur rendrait de fait délétère pour l'humanité. Il serait attendu que le CERN, organisation internationale, tienne compte des recommandations des autres organismes internationaux.

Ce refus du FCC n'est pas un refus de la recherche scientifique, c'est l'orientation de la recherche dans un contexte d'urgence pour l'humanité. Entre « Eviter-Réduire-compenser », nous optons pour éviter, car désormais « réduire et compenser » n'est plus une option. Comment réduire et compenser par exemple la destruction de 8 hectares de forêt ?



Présentation : Pays de Gex Solidaires est un collectif citoyen transpartisans dont le but est d'être une force de réflexion, de propositions et d'action pour le développement global et durable du Pays de Gex.

Rédaction et contact : FONTAINE Rémi, géologue à la retraite habitant le Pays de Gex

Ce que nous avons appris :

Il est choquant de constater que la problématique de venues d'eau éventuelles dans le tunnel FCC soient traitée avec une telle désinvolture. C'est inacceptable de la part d'un organisme prestigieux comme le CERN et de sa hiérarchie, de traiter ce sujet avec autant d'indifférence quand on connaît la mauvaise expérience vécue avec le LEP et les conséquences sur le milieu naturel.

Tout le monde semble avoir oublié que lors du creusement du tunnel LEP, des arrivées d'eau karstiques sous pression non reconnues par la campagne des forages de reconnaissance ont entraîné un retard de 31 mois sur les 36 mois initialement prévus. Le CERN était alors la risée du Pays de Gex car certains, des géologues, avaient prédit cette situation alors que d'autres avaient volontairement choisi de minimiser les risques. Mais le plus grave aujourd'hui, c'est que nous sommes déjà en train de rejouer et revivre le même scénario avec le FCC qui est 3 fois plus long et 3 fois plus profond et qui rencontrera les mêmes difficultés. On va donc répéter les mêmes erreurs qu'il y a 40 ans. Aujourd'hui la question n'est pas de savoir si le futur tunnel va produire de l'eau ou pas, mais combien et sous quelles pressions. Les zones concernées sont le massif de La Mandallaz, la zone Challex-Satigny-Ferney et les zones de failles majeures en décrochement qui sont souvent des zones broyées.

Le tunnel LEP rejette chaque jour depuis plus de 40 ans environ 2000 m³ d'eau du **Point 3.2** à la suite de traversées de karsts aquifères dans les calcaires entre Crozet et Echenevex. Cette eau non désirée « siphonnée » en profondeur est donc soustraite aux résurgences du système hydrographique de l'Allondon diminuant le débit d'étiage de la rivière en amont des rejets en surface. Les conséquences sont importantes car de l'eau potable est pompée (650 m³/jour) dans la nappe d'accompagnement de l'Allondon en amont des rejets dans le milieu naturel. La rivière s'assèche donc pratiquement chaque été à cause de ces pompages à la fois du CERN et de la régie des Eaux, ce qui est inacceptable et ne respecte pas la loi sur l'eau et le code de l'environnement.

Deux autres sites du LEP/LHC rejettent également des eaux non souhaitées. C'est le cas du **Point 6** avec un rejet de 250 m³/jour et le **Point 8** avec 320 m³/jour. Dans ces deux cas, il s'agit d'eau provenant de la molasse, la roche principale qui sera traversée par le tunnel FCC. Les zones de ces venues d'eau sont aussi associées avec la présence d'asphalte dans de la molasse fracturée. La présence conjuguée d'eau et d'asphalte et la fracturation de la roche, nous confirme la traversée par le tunnel d'une faille non étanche car les hydrocarbures proviennent de grande profondeur et l'eau provient du karst aquifère sous-jacent à la molasse.

Alors où sont les études hydrogéologiques nécessaires à la quantification des risques et les éventuels coûts supplémentaires à envisager puisque cela fait presque 10 ans que des études géologiques sont en cours par le CERN.

Ce qui est à approfondir, ce qui manque

Besoins en Eaux de refroidissement (Comparaisons trompeuses dans le DMO du CERN, Page 74)

Etant donné la durée de vie du FCC et les besoins d'environ 900 m³/heure d'eau de refroidissement pendant les expériences je ne comprends pas pourquoi le CERN, pour rassurer tout le monde, publie pour comparaison, les débits moyens annuels de l'Arve et du Rhône avec les besoins en volumes annuels de 1,9 Millions m³ pour le FCC et plus 3,0 millions de m³ pour le CERN.

De cette manière, le CERN essaie de nous faire croire qu'il n'y a pas de problème d'approvisionnement en eau mais il ne tient pas compte des variations saisonnières des débits. De plus le CERN ne tient pas compte des conséquences du réchauffement climatique sur les débits pour les décennies à venir.

Les comparaisons doivent se faire pendant les périodes de stress hydrique avec les futurs débits d'étiage de l'Arve et du Rhône et des besoins journaliers en eau de refroidissement uniquement pendant les dates des expériences. Comme les glaciers auront presque tous disparu vers 2075, et que les pertes par évaporation augmenteront, les débits d'étiage seront très faibles pendant 4 mois de l'année. En parallèle, les besoins en eau augmenteront considérablement pendant ces même 4 mois pour les besoins de l'agriculture sur une région à forte croissance démographique et les futurs EPR.

L'eau est un bien commun mais la démocratie de l'eau n'existe pas et c'est le préfet qui décide de l'arrêt des pompages dans les nappes ou rivières quand les ressources manquent en période de sécheresse (eau potable, agriculture, eaux industrielles, etc...). De plus nous sommes une région transfrontalière. Les accords transfrontaliers d'aujourd'hui ne pourront plus être respectés dans quelques décennies, vers 2070.

Les conflits sur l'eau s'ils n'ont pas encore commencé chez nous, ne tarderont pas à s'inviter dans les décennies à venir à cause du réchauffement climatique et de la fonte des glaciers. Il faudra donc apprendre à gérer et à partager ces ressources car nous n'aurons pas le choix. Il faudra aussi que tous les acteurs payent leur quote-part de la consommation et non pas à des prix dérisoires comme c'est le cas aujourd'hui pour certains usagers. La gestion actuelle des eaux en France a besoin d'une réelle révolution face aux enjeux climatiques en cours et à venir.

Ce qui n'est pas clair pour un public novice

Je dirai que presque tout n'est pas clair pour un novice, ce qui est normal à chaque fois qu'un projet de cette ampleur vient vous interpeller.

Ce public aura donc de la peine à faire le discernement entre ce qui est de la propagande de ce qui pourrait être vrai avec les alertes des opposants. Personne ne peut être opposé à la recherche mais pas n'importe où, n'importe comment et à n'importe quel prix.

Il faudra éviter d'abaisser le niveau du débat public au niveau du plus faible de la classe comme le souhaite le CERN car son souhait c'est surtout d'éviter d'aborder de parler des vrais questionnements.

Il serait regrettable que ce débat public ne soit pas à la hauteur de ce qu'il devrait être.

C'est pourquoi j'insistais auprès d'un représentant du CERN pour que les géologues lavent leur linge sale entre eux sans importuner monsieur ou madame tout le monde en réunion publique.

Je réitère mon souhait pour qu'une étude type contre-expertise indépendante soit menée face aux graves accusations transmises dans ce même document.

Ce qui nous a surpris

Cette campagne de forage encore en cours, accompagnée d'une petite acquisition sismique m'interpelle. L'objectif était de lever le maximum d'incertitudes hydrogéologiques et géotechniques avec un minimum de forages afin de déterminer la nature du sous-sol et quantifier les risques des futures difficultés techniques à maîtriser. Cela devait permettre aussi de déterminer s'il y avait lieu de continuer ou pas avec les investigations.

Ce n'est pas ce qui s'est passé puisque l'on envisage déjà une 2^{ème} campagne de forages pour lever les incertitudes qui auraient dues être évaluées lors de la 1^{ère} campagne.

Cet état de fait est motivé par : la moitié environ des forages ont mélangé incertitudes académiques, géologie appliquée et géotechniques. Mais comme nous le savons avec le tunnel existant, l'incertitude majeure est la venue d'eau d'origine karstique sous haute pression dans les calcaires et les plans de faille non étanches de la molasse.

Donc logiquement, l'objectif principal de cette première campagne devait cibler et intersecter les plans de failles à hauts risques au niveau de la profondeur du tunnel. Ce travail prioritaire n'a pas été respecté.

D'autres forages ont voulu tester les sites des futurs puits d'accès au tunnel ce qui n'est pas prioritaire en amont de l'approbation du projet. **Il y a eu un manque de discernement majeur.** De plus il est écrit que l'objectif de certains puits n'est rien d'autre que de déterminer l'interface Quaternaire/Molasse (page 43 du DMO) et Molasse/Calcaire. Mais aucun puits n'est prévu pour intersecter le contact Molasse/Calcaire puisqu'il m'a été dit verbalement par un géologue du CERN qu'ils préféraient interrompre un forage avant la traversée des calcaires par peur de rencontrer de l'eau sous haute pression. Et puis pour déterminer les interfaces Quaternaire/Molasse il n'était pas nécessaire de forer à plus de 200 m de profondeur, la lithologie de la molasse changeant rapidement latéralement.

On a aussi délibérément ignoré les résultats de productivité du puits Géo-1 (Satigny) qui est capable de produire 110 litres/seconde dans un karst aquifère sur une faille en lien direct avec des affluents de l'Allondon. Cette même faille sera traversée par le tunnel FCC dans la molasse et le même débit pourrait être atteint et sous une pression d'environ 30 bars dans le tunnel. Le débit de l'Allondon a atteint 240 litres/seconde à la station des Granges, Dardagny en août 2022. Il n'est pas réaliste de concevoir un tunnel qui pourrait pomper en surface 110 litres/seconde (plus de 40% du débit d'étiage de l'Allondon) pour les rejeter dans un système hydrographique différent de celui de l'Allondon.

En conclusion, cette première campagne n'est pas concluante, elle a failli à ses obligations, c'est une faute grave. Elle fait croire que tous les arguments sont favorables et en faveur d'une 2^{ème} campagne qui verra le jour une fois que le projet est approuvé mais avec toutes les conséquences que cela comporte.



Présentation :

TERRE D'UNION est une association créée en 2005. Elle aide à la création des AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) sur le bassin Annécien.

Elle agit pour améliorer l'autonomie alimentaire sur le territoire en exigeant la stricte préservation des terres agricoles.

Elle sensibilise les jeunes aux bienfaits de l'alimentation saine et locale par des ateliers dans les écoles d'Annecy et du Grand Annecy.

Elle participe au PAT (Projet Alimentaire Territorial) du Grand Annecy dont elle siège au conseil d'orientation.

Elle œuvre pour une meilleure connaissance entre agriculteurs et citoyens par des actions sur le terrain et organise des ciné-débats.

Elle participe aux initiatives existantes dans le domaine de l'aide alimentaire et dans l'élaboration d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation.

Site: <https://terredunion.org>

Mail: contact@terredunion.org

Ce que nous avons appris :

>>> Nota bene : les termes entre «... » sont les propres termes repris du dossier de présentation du CERN

Le principe général de fonctionnement du LHC est intéressant.

Outre la partie technique scientifique, l'argumentaire du CERN pour le FCC est ce qu'il est. Nous remarquons le choix de certains termes comme : « impacts potentiels environnementaux, évitements, impacts résiduels, paysage,... » Cette présentation est - bien emballée en papier coloré - pour minimiser de fait les répercussions néfastes engendrées par ce projet et rendre celui-ci plus vendable.

« Perte du leadership européen ». La Chine a suspendu son projet d'un collisionneur équivalent au FCC. Le CERN ne doit-il pas s'interroger aussi sur l'opportunité actuelle de ce projet au regard du développement rapide de l'IA et de la physique quantique. Idem pour les Etats Unis qui réajustent ce domaine de recherche.

Nous constatons que beaucoup d'études (disponibilité des ressources en eau, en énergie, en matériaux de carrière pour le béton, capacité du réseau routier à absorber le trafic des camions, ...) n'ont pas été réalisées alors que l'étude de faisabilité réalisée par le CERN a été entérinée en 2025 par un comité du CERN.

Comment prétendre un projet viable lorsqu'autant de paramètres essentiels sont manquants ?

Ce Projet de FCC permettrait de réaliser des expériences en plus grand format, plus performantes et dont la finalité resterait la collision de particules. Ne serait-il pas opportun et plus judicieux d'utiliser toutes ces ressources (argent, matières premières, moyens humains de recherches,...) dans une multitude de projets plus petits offrant ainsi un spectre de recherche plus élargi. La physique n'avancerait-elle pas d'avantage ?

Un réacteur nucléaire serait construit sur le site de la centrale du Bugey (Ain) uniquement pour alimenter la machinerie du FCC lors de son fonctionnement. Un autre serait aussi construit pour prendre le relais en cas de défaillance ou d'entretien important du premier. C'est totalement disproportionné qu'une infrastructure s'octroie à elle seule autant d'énergie et d'industrie associée.

Le CERN va-t-il payer le coût de ces deux réacteurs, leur fonctionnement et leur entretien ?

Le CERN a-t-il pris en compte dans ses études les divers impacts de ces deux réacteurs ? (trafics routiers, matériaux de construction, problème de l'eau de refroidissement des réacteurs, dégâts environnementaux, logement ouvriers)

Ce qui est à approfondir, ce qui manque

Tout d'abord le délai TRES réduit imposé par la CNDP et le porteur du projet pour le rapport d'étonnement, au vu de son importance à tous niveaux, de sa complexité et l'avancée du projet.

Même constat pour les cahiers d'acteurs pour lesquels la période estivale vient amputer fortement la réflexion collective et les avis des citoyens.

« Transferts de connaissances utilisées dans les domaines médicaux, du spatial » mais jamais le terme militaire n'est cité alors que des inventions précédentes nous l'ont prouvées dans leur utilisation première.

« Dialogue continu avec les collectivités territoriales » cet avis n'engage que le CERN mais n'est pas le reflet du terrain vis-à-vis d'élus locaux qui découvrent le projet par les citoyens ou les associations.

La démarche « ERC » nous paraît pour le moins très théorique :

« Eviter » : « privilégier un tracé et des modes constructifs qui évitent une emprise sur le milieu naturel, protégé... » Une route, des bâtiments industriels ont leurs emprises où qu'ils se trouvent ! Il s'avère de surcroît que les zones des puits et/ou leurs accès sont presque toutes en zones naturelles/agricoles.

« Réduire » : « limiter les impacts résiduels inévitables... » Qu'en sera-t-il lors du fonctionnement du FCC pour les besoins en eau et son retraitement, en électricité, en gaz fluorés hautement polluants utilisés pour les divers refroidissements, pour l'isolation électrique de certains systèmes... ?

« Compenser » : « apporter des gains de biodiversité ailleurs... » C'est tout de même la moindre des choses ! Mais il faut savoir qu'une biodiversité sur une grande surface, ce qui est le cas à chaque puits, met des siècles à se construire et se pérenniser pour générer un équilibre entre les espèces. En aucun cas une - biodiversité décrétée – peut assurer cette fonction, si ce n'est à très très long terme.

« En cas de perte d'espaces agricoles protégés... pistes discutées avec les collectivités » : Le nouveau PLUI HMB du Grand Anancy – probablement comme d'autres - n'a pas tenu compte de l'emprise agricole des accès aux puits et leurs infrastructures attenantes dans le calcul pour la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) malgré les demandes insistantes des associations.

A priori au niveau régional, 160 hectares auraient été prévus pour l'ensemble des accès et des sites de surface du FCC, qui échapperaient à cette loi française Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ce qui est tout simplement inadmissible !



**Retrouvez toutes
les informations
sur notre site**

(actualités, agenda, publications...)

www.debatpublic.fr/projet-accelereur-particules